



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**RÉGION  
NORMANDIE**

# **RÉUNION RÉGIONALE DES ANIMATEURS NATURA 2000 DE NORMANDIE**

Sainte-Marie aux Anglais (14), le 14 novembre 2023

# Introduction de la journée

**Nathalie Porte**

Vice-Présidente Tourisme et Attractivité  
Région Normandie

# Introduction de la journée

**Sandrine Pivard**

Directrice Adjointe  
DREAL Normandie

# Ordre du jour

## 1. Natura en 2023 : Les grands sujets d'actualité

- a. Synthèse des évolutions réglementaires Natura 2000, organisation État / Région et présentation des nouvelles équipes
- b. Présentation des Plans d'actions territorialisés régional et de façade 2022-2024 pour les aires protégées, dont les extensions de sites Natura
- c. Évaluations des incidences Natura 2000 : organisation des services de l'État, présentation de la téléprocédure et retour sur les travaux du Life MARHA

## 2. Aspects opérationnels et connaissance

- a. Les documents d'objectifs et grands partenariats
- b. Les outils : Contrats et MAEC, témoignages
- c. L'évaluation : les cartographies d'habitats

# 1. Natura en 2023 : Les grands sujets d'actualité

## a. Synthèse des évolutions réglementaires Natura 2000, organisation État / Région & présentation des nouvelles équipes

**Olga LEFEVRE PESTEL**, Cheffe du service ressources naturelles  
& **Sandrine ROBBE**, Adjointe au chef du pôle mer et littoral  
DREAL Normandie / SRN

**Emmanuelle MARTIN**, Cheffe du service environnement, ressources naturelles  
& **Thomas BIÉRO**, Responsable du Pôle Natura 2000  
Région Normandie / DEEDD / SERN

## FONDEMENT JURIDIQUE :

Article 61 de la loi du 21 février 2022 relatif à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale

Décret n°2022-1757 du 30 décembre 2022 relatif à la décentralisation de la gestion des sites Natura 2000 exclusivement terrestres et modifiant certaines dispositions relatives à Natura 2000 : pris en application des article L. 414-2 et L. 414-3 du CE

# Des compétences partagées

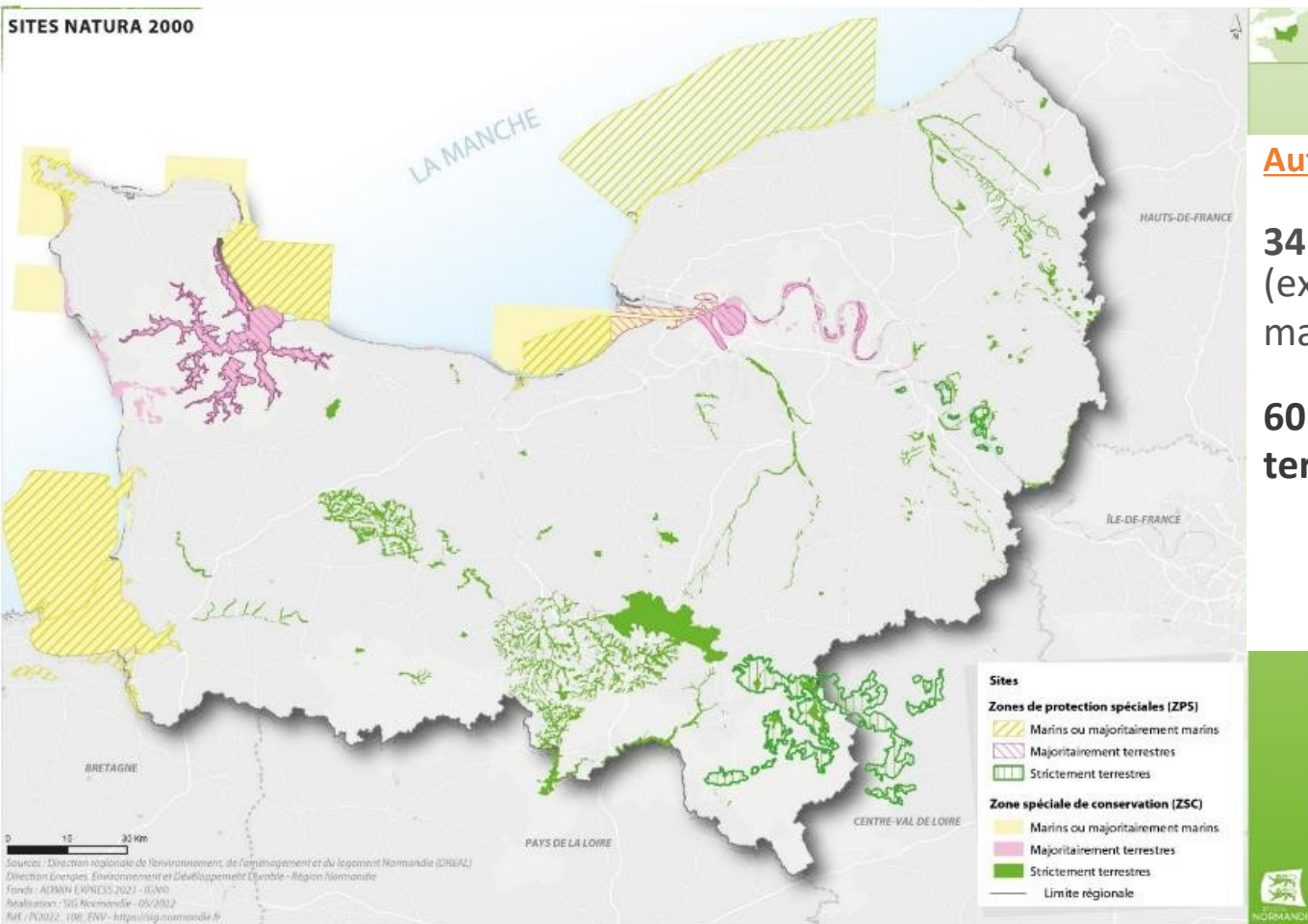
État - Région



	Sites excl. marins (1)	Sites maj. marins (2)	Sites maj. terrestres (3)	Sites excl. terrestres (4)
Création / extension des sites	État			État en lien avec la Région
Désignation des CoPil, pilotage des sites, maîtrise d'ouvrage des sites sans collectivité	État			Région
Instruction des demandes de financement pour les <b>DocOb</b> (animation / révision)	État		Région en lien avec l'État	Région
Instruction des demandes de financement pour les <b>Contrats</b>	État contrats marins	Région en lien avec l'État		Région
Instruction des demandes de contrats agricoles <b>MAEC</b>	Sans objet	État		État en lien avec la Région
Instruction des chartes Natura 2000 de bonnes pratiques	État			Région
Coordination des évaluations d'incidences Natura 2000	État			État en lien avec la Région



# Répartition administrative des sites Natura 2000 en Normandie depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 (loi 3DS)



## Autorités administratives au 01/01/23

**34 sites Natura 2000 "littoraux"**  
(exclusivement marins, majoritairement marins ou maj. terrestres) → **État**

**60 sites Natura 2000 exclusivement terrestres** → **Région Normandie**

## Une coordination État/Région pour les sites et enjeux terrestres

Coordination nécessaire pour :

- Assurer un bon suivi global en vue d'une cohérence et d'une efficacité du réseau régional de l'ensemble des sites Natura 2000 en Normandie

## Nouvelle organisation de l'État en Normandie

- **Autorités administratives des sites marins et littoraux** : préfet maritime et/ou préfets de département
- **En DREAL** : le Pôle Mer et Littoral assure l'ensemble des missions N2000 ( + BBEN sur SIN2)
- **En DDT(M)** : Services Environnement
- **Sites majoritairement terrestres** : Répartition DREAL-DDTM pour le suivi des 11 sites majoritairement terrestres, les procédures d'extension de périmètres et les EIN

# Nouvelle organisation de l'État en Normandie

## Niveau régional

### DREAL :

Suivi de la gestion des sites exclusivement et majoritairement marins, sites majoritairement terrestres inter-départementaux

Coordination régionale : animation du groupe métier Natura 2000 de l'interMISEN

Extensions des sites de la basse-vallée de la Seine

Évaluations d'incidences pour les dossiers relevant d'une instruction DREAL

## Niveau départemental

### DDT(M):

Suivi de la gestion des sites majoritairement terrestres départementaux (sauf 61)

Évaluations d'incidences : instruction DDT(M) hors dossiers relevant d'une instruction DREAL et avis pour d'autres services instructeurs

Procédures de modifications de périmètres

# Nouvelle organisation au niveau régional pour Natura 2000

## DREAL / Service ressources naturelles / Pôle mer et littoral

### NIVEAU RÉGIONAL

- Suivi de la gestion des sites exclusivement et majoritairement marins, sites majoritairement terrestres inter-départementaux

- Coordination régionale : animation du groupe métier Natura 2000 de l'interMISEN

- Extensions des sites de la basse-vallée de la Seine

- Évaluations d'incidences pour dossiers relevant d'une instruction DREAL

#### Sandrine ROBBE

Adjointe du pôle mer et littoral

- Management Natura 2000
- Coordination régionale, Financement SMLN
- Référente pour les sites Natura 2000 de la Basse Seine
- Référente financement SMLN

[sandrine.robbe@developpement-durable.gouv.fr](mailto:sandrine.robbe@developpement-durable.gouv.fr)

Tél : 02 50 01 84 48 / 06 98 16 77 55

#### Jessica LAMBERT

Chargée de mission Mer et Littoral

- Référente pour les sites Natura 2000 de la baie de Seine et du littoral seino-marin
- Référente financement GONm

[jessica.lambert@developpement-durable.gouv.fr](mailto:jessica.lambert@developpement-durable.gouv.fr)

Tél : 02 50 01 84 46 / 06 98 14 41 06

#### Laure DUCOMMUN

Chargée de mission Mer et Littoral

- Référente pour les sites Natura 2000 du golfe normand-breton

[laure.ducommun@developpement-durable.gouv.fr](mailto:laure.ducommun@developpement-durable.gouv.fr)

Tél : 02 50 01 82 94 / 06 61 11 35 80

#### Stéphane DELALANDE

Chargé de mission valorisation des données,  
Rattaché au Bureau Biodiversité

Correspondant fonctionnel d'application SIN2  
[stephane.delalande@developpement-durable.gouv.fr](mailto:stephane.delalande@developpement-durable.gouv.fr)

Tél : 02 50 01 83 22 / 07 60 45 47 65

# Présentation de l'équipe DREAL/SRN/PML

Sandrine ROBBE – Adjointe du Pôle Mer et Littoral

Management Natura 2000 & Coordination régionale

Référente pour les sites Natura 2000 **de la Basse Seine**

Estuaire de la Seine (ZSC)



Boucle de la Seine Aval (ZSC)

Estuaire et marais de la Basse  
Seine (ZPS)

# Présentation de l'équipe DREAL/SRN/PML

Laure DUCOMMUN – Chargée de mission mer et littoral (*depuis avril 2023*)

Référente pour les sites Natura 2000 majoritairement marins et exclusivement marins **du golfe normand-breton** :

Récifs et landes de la Hague (ZSC)  
Landes et dunes de la Hague (ZPS)



Anse de Vauville (ZSC)  
Banc et récifs de Surtainville (ZSC)

Baie du Mont Saint-Michel  
(ZSC et ZPS)

Littoral Ouest du Cotentin  
de Bréhal à Pirou (ZSC)  
Havre de la Sienne (ZSC)

Nord Bretagne (ZSC et ZPS)

Chausey (ZSC et ZPS)

*Also : référente SIN2 à la  
DREAL !*

# Présentation de l'équipe DREAL/SRN/PML

Caroline ABREGAL – Chargée de mission mer et littoral  
*(en remplacement congé maternité de Jessica LAMBERT jusqu'au 15/01/2024)*

Référente pour les sites Natura 2000  
de la **baie de Seine et du littoral seino-marin** :

Tatihou – Saint-Vaast-la-Hougue  
(ZSC)

Littoral Cauchois (ZSC)

Littoral seino-marin (ZPS)



Récifs et marais arrière-littoraux du  
Cap Lévi à la pointe de Saire (ZSC)

Marais du Cotentin et Baie des  
Veys (ZSC ZPS)

Baie de Seine occidentale  
(ZSC ZPS)

Estuaire de l'Orne (ZPS)

Littoral Augeron (ZPS)

Baie de Seine orientale (ZSC)

Falaise du Bessin Occidentale  
(ZPS)



# Nouvelle organisation au niveau départemental pour Natura 2000

DDT(M) 14, 27, 50, 61, 76 / Services environnement

## NIVEAU DÉPARTEMENTAL

- Suivi de la gestion des sites majoritairement terrestres départementaux (sauf 61)
- Evaluations d'incidences (hors dossiers relevant d'une instruction DREAL )
- Procédures de modifications de périmètres

### 14 – Philippe LE ROLLAND

Management Natura 2000  
[philippe.le-rolland@calvados.gouv.fr](mailto:philippe.le-rolland@calvados.gouv.fr)  
Tél : 02 31 43 16 14 / 0660500858

### 14 – Frédéric LONGAVENNE

- Référent pour 1 site Natura 2000 (gestion)  
- Référent pour les autres missions départementales  
[frederic.longavenne@calvados.gouv.fr](mailto:frederic.longavenne@calvados.gouv.fr)  
Tél : 02 31 43 16 45 / 06 07 87 71 72

### 27 – Fabrice LEMARCHAND

Management Natura 2000  
[fabrice.lemarchand@eure.gouv.fr](mailto:fabrice.lemarchand@eure.gouv.fr)  
Tél : 02 32 29 62 79 / 06 26 92 69 75

### 27 – Laurence BISIYOU

- Référente pour 1 site Natura 2000 (gestion)  
- Référente pour les autres missions départementales  
[laurence.bisiyou@eure.gouv.fr](mailto:laurence.bisiyou@eure.gouv.fr)  
Tél : 02 32 29 60 46 / 07 71 28 10 88

### 27 – Pascal FLAMBARD

- Référent pour 1 site Natura 2000 (gestion)  
- Référent pour les autres missions départementales  
[pascal.flambard@eure.gouv.fr](mailto:pascal.flambard@eure.gouv.fr)  
Tél : 02 32 29 62 80 / 06 25 72 88 33

### 50 – Laurent VATTIER

Management Natura 2000  
[laurent.vattier@manche.gouv.fr](mailto:laurent.vattier@manche.gouv.fr)  
Tél : 02 33 77 52 73

### 50 – Stéphane DE SAINT JORES

- Référent pour 3 sites Natura 2000 (gestion)  
- Référent pour les autres missions départementales  
[stephane.de-saint-jores@manche.gouv.fr](mailto:stephane.de-saint-jores@manche.gouv.fr)  
Tél : 02 33 77 52 19 / 06.71.33.90.81

### 61 – Lancelot WANNEVEICH

- Référent pour les missions départementales  
sauf gestion de site  
[lancelot.wanneveich@orne.gouv.fr](mailto:lancelot.wanneveich@orne.gouv.fr)  
Tél : 02 33 32 50 46

### 76 – Marie-Pierre CRIBELLIER

Management Natura 2000  
[marie-pierre.cribellier@seine-maritime.gouv.fr](mailto:marie-pierre.cribellier@seine-maritime.gouv.fr)  
Tél : 02 76 78 33 73 / 06 07 99 35 46

### 76 – Sylvie HELEINE

- Référente pour 2 sites Natura 2000 (gestion)  
- Référente pour les autres missions départementales  
[sylvie.heleine@seine-maritime.gouv.fr](mailto:sylvie.heleine@seine-maritime.gouv.fr)  
Tél : 02 76 78 33 77 / 06 30 85 24 07

### 76 – Jean-Marc DELAUNAY

- Référent pour les évaluations d'incidences  
[jean-marc.delahunay@seine-maritime.gouv.fr](mailto:jean-marc.delahunay@seine-maritime.gouv.fr)  
Tél : 02 76 78 33 79 / 06 73 41 31 27

# Nouvelle organisation DDT(M) pour le pilotage des sites majoritairement terrestres

**DDTM 14**, Frédéric LONGAVENNE

*Marais arrière-littoraux du Bessin (ZSC)*

**DDTM 27**, Laurence BISIOU & Pascal FLAMBARD

*Marais Vernier, Risle maritime (ZSC)*

**DDTM 76**, Sylvie HELEINE

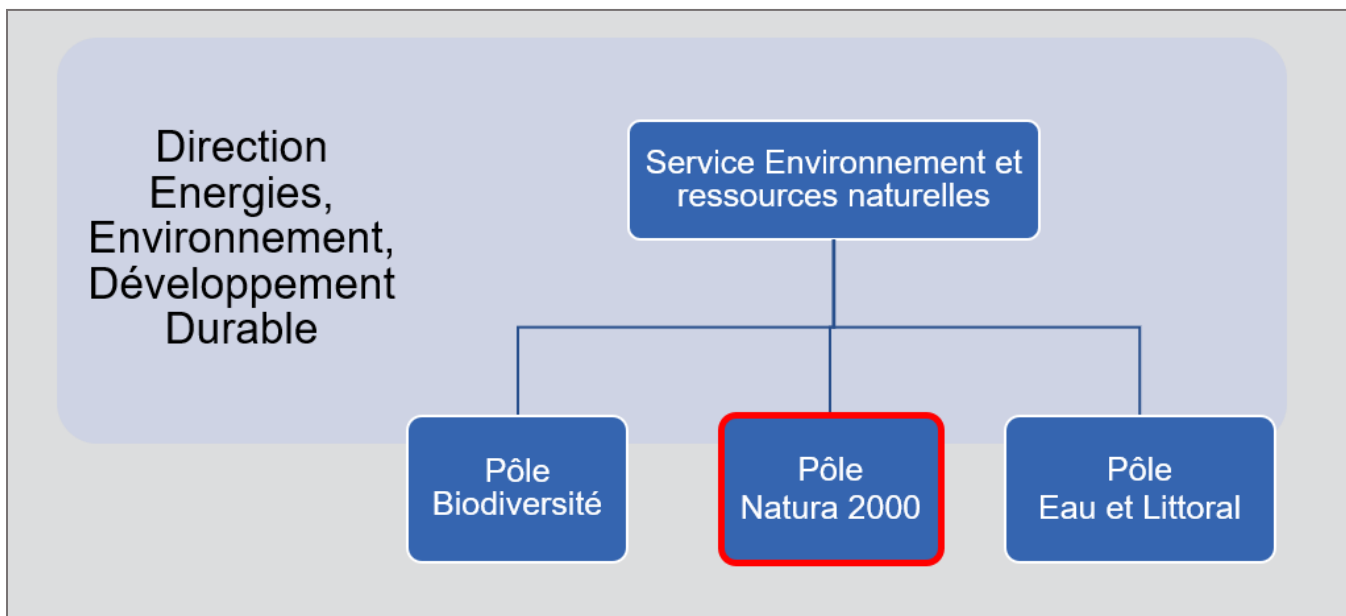
*Iles et berges de la Seine en Seine-Maritime (ZSC), L'Yères (ZSC)*

**DDTM 50**, Stéphane DE SAINT JORES

*Havre de Saint-Germain-sur-Ay / Landes de Lessay (ZSC), Littoral ouest de Saint-Germain-sur-Ay au Rozel (ZSC), Massif dunaire d'Héauville à Vauville (ZSC)*

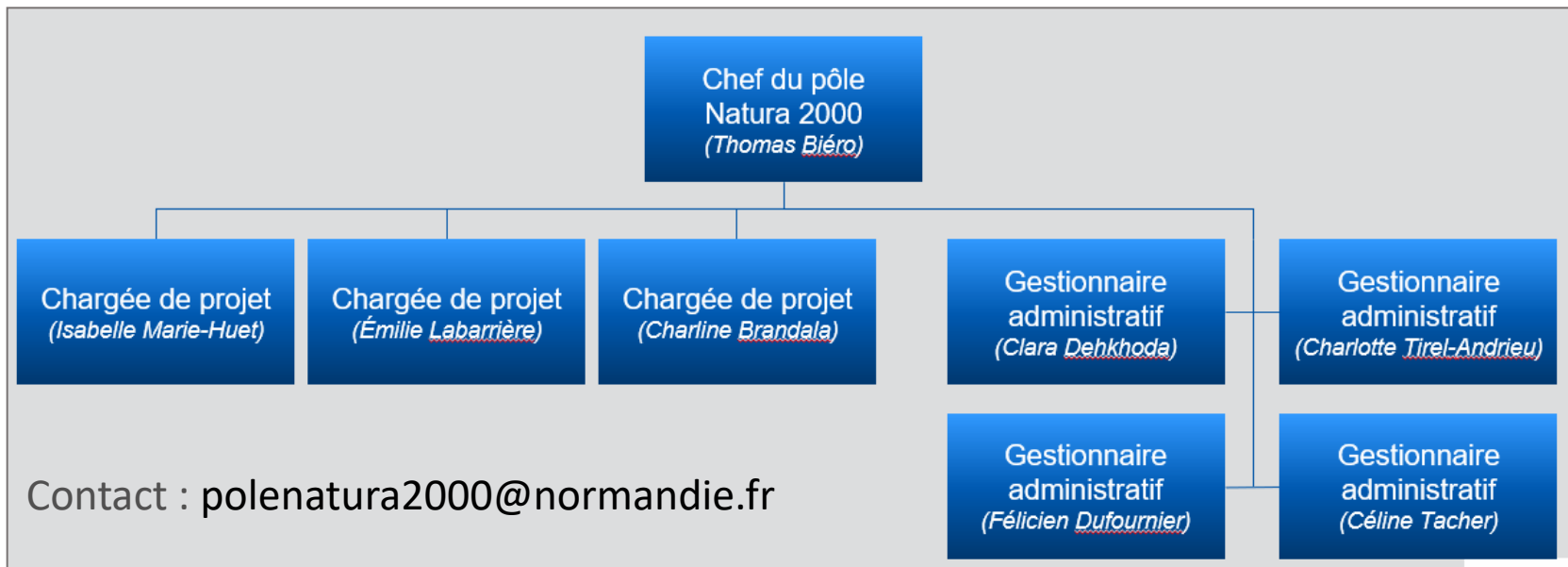
## Région Normandie: création du Pôle Natura 2000

Une nouvelle équipe au sein de la Direction énergies, environnement, développement durable (DEEDD)



# Région Normandie: création du Pôle Natura 2000

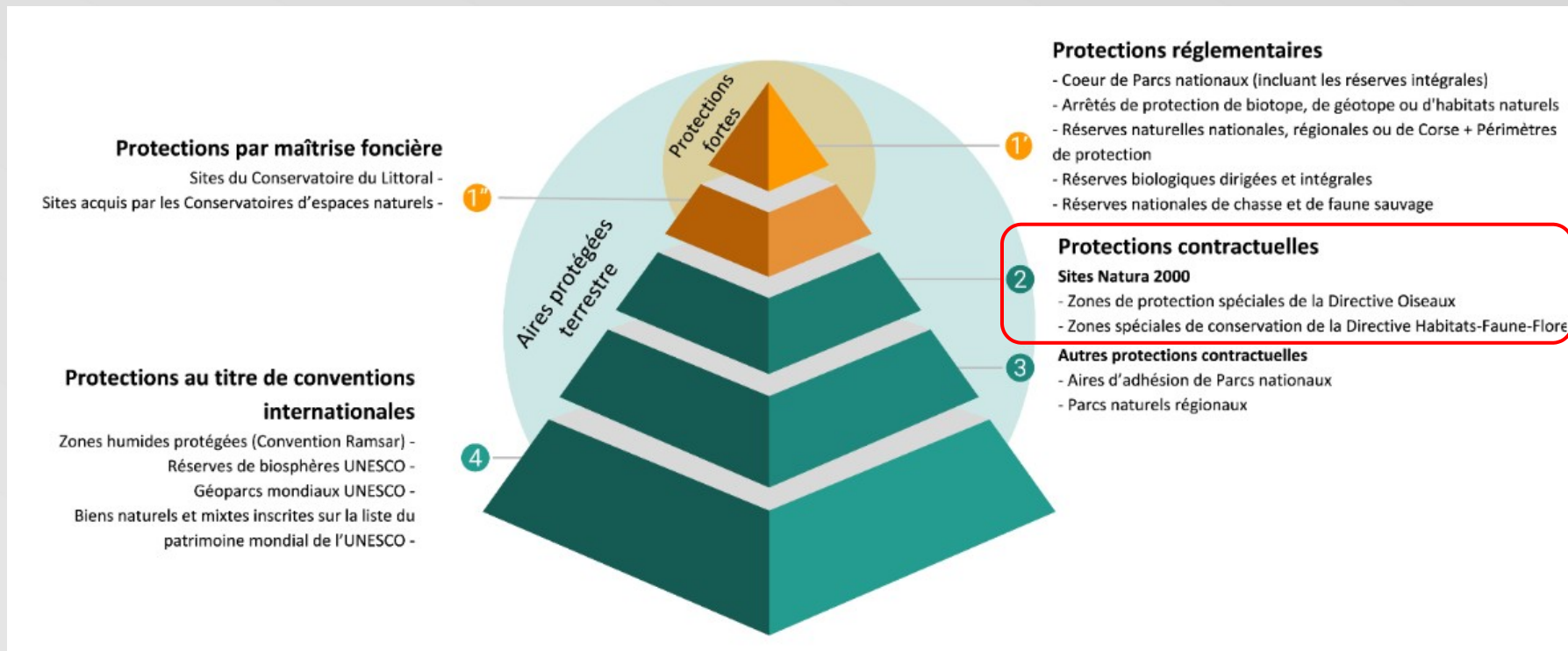
Le pôle Natura 2000 à la Région (DEEDD / Service Environnement, Ressources Naturelles)



# La place de Natura 2000 parmi les aires protégées

## Présentation du Plan d'action territorialisé

## Natura 2000 parmi les différents types d'Aires protégées françaises (SAP 2030)



## **b. Présentation des Plans d'actions territorialisés régional et de façade 2022-2024 pour les aires protégées, dont les extensions de sites Natura**

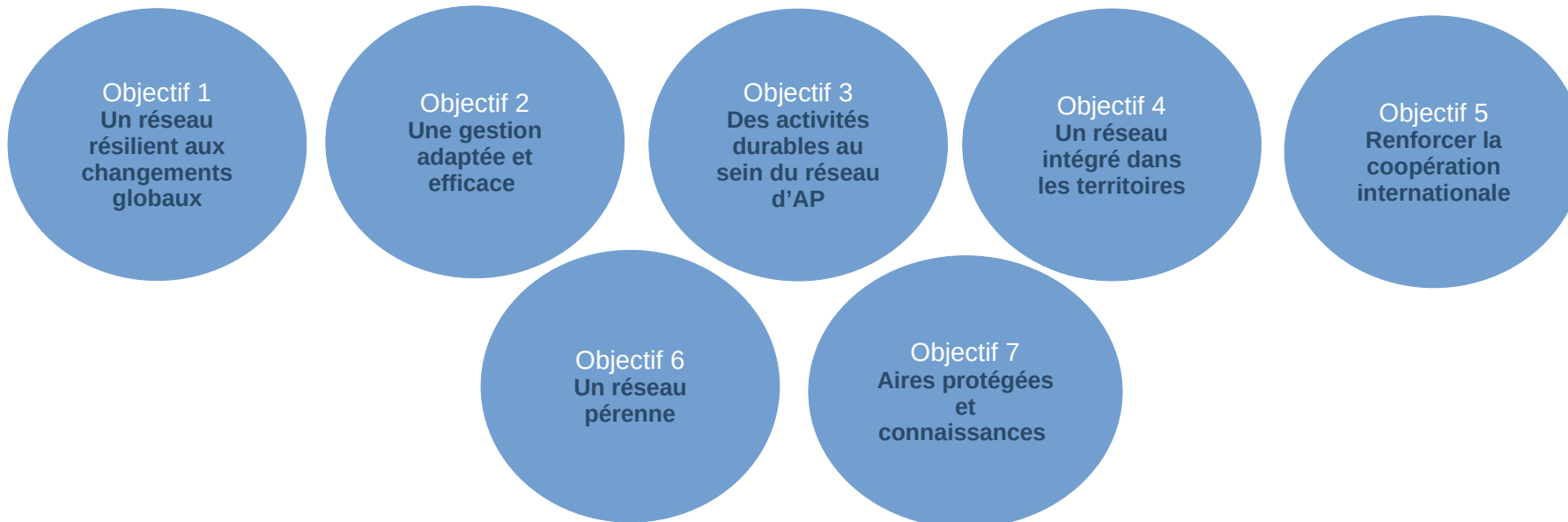
**Laure DUCOMMUN**

Chargée de mission mer et littoral  
DREAL Normandie/SRN/PML



## Stratégie nationale des Aires Protégées (« SAP ») 2021-2030, fondée sur la Loi climat résilience d'août 2021 :

→ 7 objectifs clés déclinés en mesures :





## Stratégie nationale des Aires Protégées (« SAP ») 2021-2030 :

- La SAP repose sur deux piliers, inscrits à l'article 110-4 du Code de l'Environnement :

D'ici 2022,  
**30 % d'aires protégées**  
sur les espaces terrestres  
et maritimes  
(33 % aujourd'hui)

Dont **10 % en zones  
de protection forte (ZPF)**  
(1,8 % aujourd'hui)

- Mise en œuvre territoriale via les **plans d'action territoriaux** :
- **Plan d'action 2022 – 2024 pour les aires protégées de la façade Manche Est mer du Nord** ;
- **Plan d'action 2022 – 2024 pour les aires protégées terrestres de Normandie**



## Plan d'action 2022-2024 aires protégées terrestres

- Premier plan d'action déclinant les **objectifs de la SAP** et ceux de la **Stratégie Régionale pour la Biodiversité (SRB)**
- 13 objectifs opérationnels repris de la SRB dont :
  - **L'extension du réseau** des aires protégées terrestres en Normandie (**obj = 22,5 % en 2030// 20,64 % en 2020**)
  - Le renforcement en **zone de protection forte** (**obj=1 % en 2030// 0,54 % en 2020**)
  - **L'amélioration de la gestion** du réseau des aires protégées (obj=70 % des sites dotés d'un DocOb en 2024 ; 80 % des sites intègrent le changement climatique dans leur gestion ; 100 % d'évaluation de l'efficacité des travaux menés si travaux de restauration du milieu...)

Plus d'infos sur : <https://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr/le-plan-d-action-2022-2024-pour-les-aires-a3830.html>

# Plan d'action 2022-2024 aires protégées terrestres

- Pour les protections fortes et extensions, **fiches département** sur les sites prioritaires d'ici 2024

Calvados

Stratégie nationale des aires protégées 2030  
Plan d'action Normandie 2022-2024

En 2020 dans le Calvados

Aire protégée

7,32 %

Zones de protection forte

1,11 %

Liste de propositions de création/extension d'aires protégées et de zones de protection forte\*

Typologie	Nom du site	Création	Extension	Révision	Lancement démarche	Pilote	Date de réalisation prévisionnelle
<b>Zones de protection forte</b>							
	RNN falaises jurassiques du Calvados	X			2020	Etat	2023
	RBD forêt de Saint-Sever	X			2023	ONF	2030
	APB basse vallée de la Seulles		X		2021	Etat	2023
	APB haute vallée de l'Orne		X		2024	Etat	2025**
	APB la Drôme	X			2023	Etat	2024
	APB cours d'eau : Ancre, Dorette et Vie	X			2023	Etat	2024
	APG stromatolithes cambriens du Val de May	X			2023	Etat	2022
	APG schistes à tribolites May-sur-Orne	X			2023	Etat	2022
	APG ancienne mine de charbon du Molay-Littry	X			2023	Etat	2022
	APG pillows lavas précambriens de Vassy	X			2023	Etat	2022
	APG carrières souterraines de Fleury-sur-Orne	X			2023	Etat	2022
	APG jurassique condensé de Feuguerolles	X			2023	Etat	2022
	APG mines de fer ordoviciennes des fosses d'Enfer	X			2023	Etat	2022
	APG dépôts continentaux quaternaires Condé-sur-Ifs	X			2023	Etat	2022
	APG gisements fossilifères du Lias de la Carie	X			2023	Etat	2022
	ZPF renforcement protection Îlot du ratier				ER <sup>[1]</sup>		ND <sup>[2]</sup>
<b>Aires protégées</b>							
	Site Natura 2000 la Hétraie de Cerisy (ZSC)	X			2022	Etat	2022
	Site Natura 2000 haute vallée de la Touques (ZSC)	X			2023	Etat	2024
	Site Natura 2000 anciennes carrières de la Cressonnrière (ZSC)	X			2023	Etat	2024
	Site Natura 2000 anciennes carrières d'Orbec (ZSC)	X			2023	Etat	2024
	Site Natura 2000 estuaire et marais de la basse Seine (ZPS)	X			2022	Etat	2023
	Site Natura 2000 estuaire de la Seine (ZSC)	X			2023	Etat	2023

**Projets de maîtrise foncière d'ici 2024**

Projet	Surface
Conservatoire du littoral	8 ha
Conservatoire d'espaces naturels	5 à 10 ha
Conseil départemental (EN5)	40 ha

\* Liste révisable pour le plan d'action pour les aires protégées en Normandie 2025-2027  
\*\* Maturation du projet prévue post 2024

Legend: APB: aire protégée biotope; APG: aire protégée géologique; CR: conseil régional; DDT(M): direction départementale des territoires (ex de la mer); DREAL: direction régionale de l'aménagement, de l'urbanisme et du logement; ONF: office national des forêts; INPN: plan national régional; IB: réserve biologique; RBN: réserve naturelle régionale; ZPS: zone de protection spéciale; ZSC: zone spéciale de conservation

Liste de propositions de création/extension d'aires protégées et de zones de protection forte\*

Typologie	Nom du site	Création	Extension	Révision	Lancement démarche	Pilote	Date de réalisation prévisionnelle
<b>Zones de protection forte</b>							
	RNN falaises jurassiques du Calvados	X			2020	Etat	2023
	RBD forêt de Saint-Sever	X			2023	ONF	2030
	APB basse vallée de la Seulles		X		2021	Etat	2023
	APB haute vallée de l'Orne		X		2024	Etat	2025**
	APB la Drôme	X			2023	Etat	2024
	APB cours d'eau : Ancre, Dorette et Vie	X			2023	Etat	2024
	APG stromatolithes cambriens du Val de May	X			2023	Etat	2022
	APG schistes à tribolites May-sur-Orne	X			2023	Etat	2022
	APG ancienne mine de charbon du Molay-Littry	X			2023	Etat	2022
	APG pillows lavas précambriens de Vassy	X			2023	Etat	2022
	APG carrières souterraines de Fleury-sur-Orne	X			2023	Etat	2022
	APG jurassique condensé de Feuguerolles	X			2023	Etat	2022
	APG mines de fer ordoviciennes des fosses d'Enfer	X			2023	Etat	2022
	APG dépôts continentaux quaternaires Condé-sur-Ifs	X			2023	Etat	2022
	APG gisements fossilifères du Lias de la Carie	X			2023	Etat	2022
	ZPF renforcement protection Îlot du ratier				ER <sup>[1]</sup>		ND <sup>[2]</sup>
<b>Aires protégées</b>							
	Site Natura 2000 la Hétraie de Cerisy (ZSC)	X			2022	Etat	2022
	Site Natura 2000 haute vallée de la Touques (ZSC)	X			2023	Etat	2024
	Site Natura 2000 anciennes carrières de la Cressonnrière (ZSC)	X			2023	Etat	2024
	Site Natura 2000 anciennes carrières d'Orbec (ZSC)	X			2023	Etat	2024
	Site Natura 2000 estuaire et marais de la basse Seine (ZPS)	X			2022	Etat	2023
	Site Natura 2000 estuaire de la Seine (ZSC)	X			2023	Etat	2023

[1] en réflexion  
[2] non disponible à la date de réalisation du plan d'action ci-dessus

Plus d'infos sur : <https://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr/le-plan-d-action-2022-2024-pour-les-aires-a3830.html>

## Plan d'action 2022-2024 aires protégées terrestres

- Point d'avancement des extensions Natura 2000

Département	Sites concernés	Echéance publication arrêté ministériel ZSC
14	ZSC Hêtraie de Cerisy	2025
27	ZSC Marais Vernier Risle maritime	2024
	ZSC La Corbie, Grottes du Mont Roberge, Cavités de Tillières-sur-Avre	2025
	ZSC Terrasses alluviales de la Seine dans l'Eure et Boucles de la Seine amont d'Amfreville à Gaillon	2027
50	ZSC Vallée de la Sée	2026
61	ZSC Bassin de l'Andainette	2025
	ZSC Lande du tertre Bizet-Fosse Arthur	2027
76	ZSC Boucles de la Seine aval, estuaire de la Seine	2025
	ZSC estuaire et marais de la Basse Seine	2026

## Plan d'action 2022-2024 aires protégées de la façade Manche Est mer du Nord

- Premier plan d'action déclinant les **objectifs de la SAP** et alimenté par les plans d'actions existants au niveau de la façade ;
- **Reprise des actions du DSF 2022-2027**, et reprise des actions issues des concertations locales du Conseil Maritime de Façade (**CMF**) et de la Commission Administrative de Façade (**CAF**), notamment :
  - **L'extension du réseau** des aires marines protégées de la façade : mise en place d'une **ZSC marsouin commun** et création de la **RNN des falaises jurassiques du Calvados**
  - Le renforcement en **zone de protection forte** (obj=1 % en 2030// 0,003 % des eaux sous juridiction % en 2020)
  - **L'amélioration de la gestion** du réseau des aires protégées (obj= pourvoir tous les sites Natura 2000 en mer d'un DocOb d'ici **2026**)
  - La réalisation des **analyses des risques** « pêche » pour l'ensemble des EIC (obj= 100 % d'ici **2026**)
  - **L'amélioration de l'interface terre-mer**

## Animateur de site, quel est mon rôle dans la mise œuvre de ces plans d'action ?

### Améliorer l'efficacité de la gestion des sites

- Participer aux formations SIN2, EIN
- Veiller à doter chaque site d'un DocOb opérationnel
- Se conformer à la méthode CT-88

### Labellisation ZPF

- Participer à l'identification des enjeux écologiques majeurs
- Faire le lien avec les acteurs locaux lors de la consultation sur l'outil réglementaire
- Appui à la rédaction du dossier scientifique et technique

### Extension du réseau Natura 2000

- Participer à l'identification des enjeux écologiques et être force de proposition
- Appui aux services de l'État pendant la concertation
- Veiller à l'interface terre-mer

## Témoignage Morgan Grivaud à venir – APHN des récifs d’Hermelles

- Identification de l’enjeu écologique et de la nécessité de protéger les récifs d’hermelles dans le **plan d’actions actualisé en 2019** du DocOb « Baie du Mont Saint-Michel » ;
- Reprise de cet enjeu écologique comme **enjeu fort** dans le plan d’action de façade maritime pour les aires protégées 2022-2024 (*Enjeu identifié pour améliorer la gestion du littoral et pour le développement des zones de protection forte*) ;



## **b. Présentation du Plan d'actions territorialisé régional et de façade 2022-2024 pour les aires protégées, dont les extensions de sites Natura**

***Témoignage : Exemple autour du rôle de l'animateur dans la mise en place d'un arrêté de protection d'habitats naturels (APHN)***

**Morgan GRIVAUD**

Animateur des sites Natura 2000 de la Baie du Mont Saint-Michel  
SMLN / Conservatoire du Littoral

# Vers une protection réglementaire des récifs d'hermelles en baie du Mont-Saint-Michel

Journée des animateurs Natura 2000 normands  
14 novembre 2023



Crédit : M. Grivaud

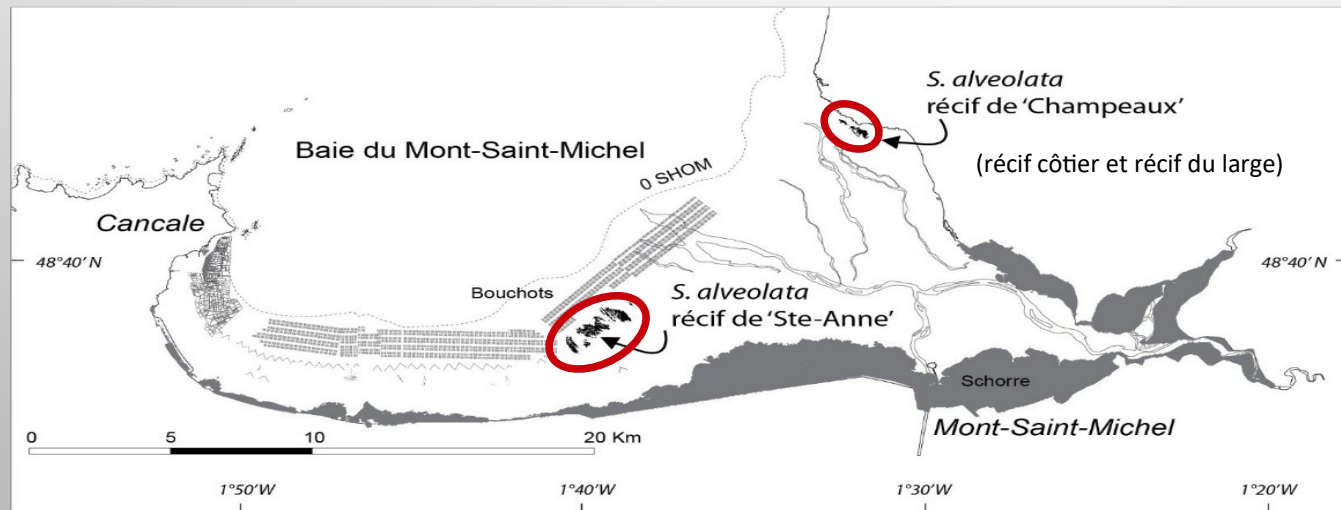


# ✈ Mise en œuvre du plan d'actions du Document d'objectifs

Opération 3.2 : Mettre en place l'outil nécessaire pour assurer à minima la protection des récifs d'Hermelles

Récifs d'hermelles : assemblages de constructions biologiques (bioconstructions) formés par des annélides du genre *Sabellaria*, ou hermelles, réalisées à partir des sédiments meubles avoisinants

En baie du Mont-Saint-Michel, deux zones de récifs : le récif de Sainte-Anne (35) et les récifs de Champeaux (50)



Crédit : S Dubois

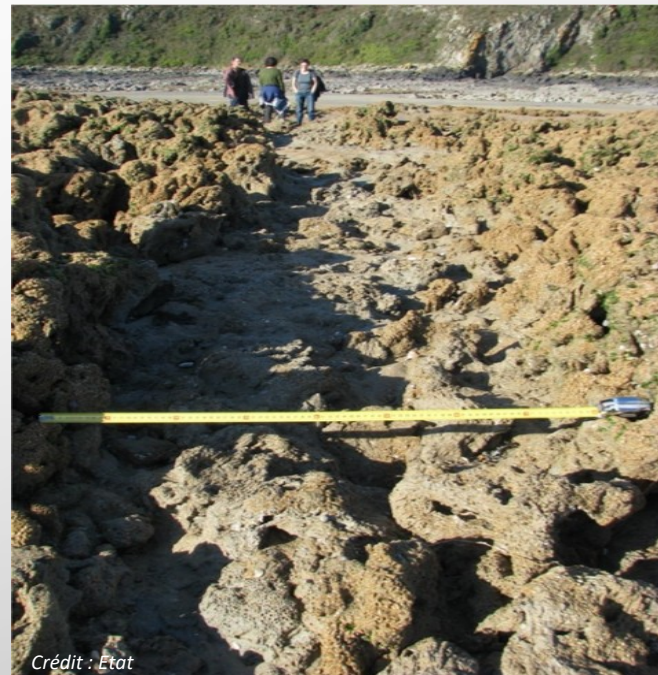


# ✈ Mettre en place l'outil nécessaire pour assurer à minima la protection des récifs d'Hermelles

## Les récifs d'hermelles de la baie, un enjeu écologique majeur menacé

Les récifs y constituent les plus grandes constructions animales en Europe (IFREMER)

- ✓ Récifs les plus remarquables de toute la façade maritime de la Manche et de la mer du Nord
- ✓ Ils sont relativement stables et jouent un rôle majeur dans la diffusion de larves, la connectivité des populations
- ✓ Formations abritant une biodiversité remarquable (abri, proies)
- ✓ Modification courantologique et sédimentaire littorale : soutien à la résilience du trait de côte ?
- ✓ **Habitat naturel d'intérêt communautaire (1170-4)**
- Des dégradations documentées au niveau des récifs de Champeaux : attribuées à la<sup>34</sup> drague à la palourde (activité légale)



Crédit : Etat

# ✈ **Mettre en place l'outil nécessaire pour assurer à minima la protection des récifs d'Hermelles**

## **Une traduction dans le DocOb Natura 2000...**

...issue de la concertation locale lors de l'actualisation du plan d'actions (2018)

Opération concertée Manche/Ille-et-Vilaine

Un objectif local confirmé

- ✓ **par les documents stratégiques de façade Manche Est - Mer du Nord et Nord-Atlantique - Manche-Ouest (enjeu majeur)**
- ✓ **par les plans d'actions régional et de façade 2022-2024 de la Stratégie des aires protégées**

➡ **SUPPRIMER LES PRESSIONS** qui s'exercent sur les récifs d'hermelles



# **Mettre en place l'outil nécessaire pour assurer à minima la protection des récifs d'Hermelles**

## **L'outil juridique retenu : l'arrêté de protection d'habitat naturel (APHN)**

Nouvel outil créé par décret 2018-1180 du 19 décembre 2018

Il permet de protéger un habitat en tant que tel, pour son importance. Cela le différencie de l'APB (protection d'une ou plusieurs espèces protégées comprenant leur habitat et leur environnement)

L'APHN est pris par le préfet maritime (espaces maritimes), co-signé par le préfet de département (DPM) et par le préfet de région (pêche maritime)

## **Une approche conjointe Normandie - Bretagne à l'échelle de la baie :**

Un projet pour la baie : démarche conjointe Normandie (DREAL) & Bretagne (DDTM 35) pour des projets cohérents

2 arrêtés distincts cohérents préparés par les services instructeurs

Association étroite de l'animateur N2000 qui exerce sa mission à l'échelle de la baie

36

# ✈ Mettre en place l'outil nécessaire pour assurer à minima la protection des récifs d'Hermelles

## Zoom sur les récifs normands de Champeaux

Un projet d'APHN construit sur la base d'une concertation territoriale :

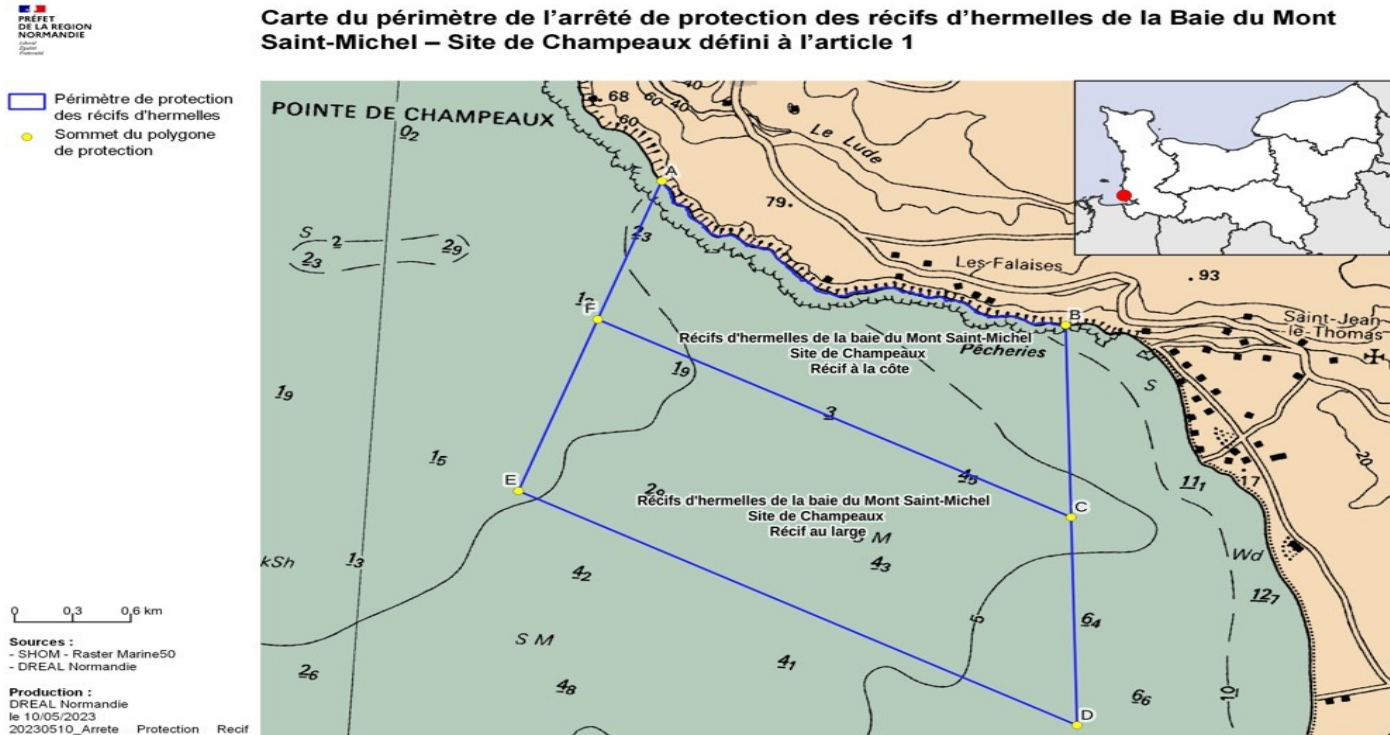
- 5 réunions bilatérales, pilotées par la DREAL Normandie, avec l'ensemble des parties prenantes, au premier semestre 2022 :
  - ✓ Associations environnementales
  - ✓ Associations de plaisance et de pêche de loisir
  - ✓ Comité régional conchylicole
  - ✓ Comité régional des pêches et des élevages marins
  - ✓ Collectivités locales
- 1 réunion de concertation sous l'autorité des préfets compétents
- Réunions internes Etat (DIRM, OFB, DREAL, DDTM, etc.)

Accueil de la réunion de concertation du 10 mars 2023 par la Maire de Champeaux  
*Crédit : Serge Portais*



# Mettre en place l'outil nécessaire pour assurer à minima la protection des récifs d'Hermelles

## La proposition de périmètre pour l'APHN 50



Surface : 613 ha

Distinction de deux zones pour l'activité de pêche à pied et la circulation piétonne

Récif côtier :  
237 ha

Récif au large :  
376 ha

La zone côtière<sup>38</sup> intègre la ZMEL de Sol Roc

# ✈ **Mettre en place l'outil nécessaire pour assurer à minima la protection des récifs d'Hermelles**

## **Zoom sur le récif breton de Sainte-Anne**

Un projet d'APHN construit sur la base d'une concertation territoriale :

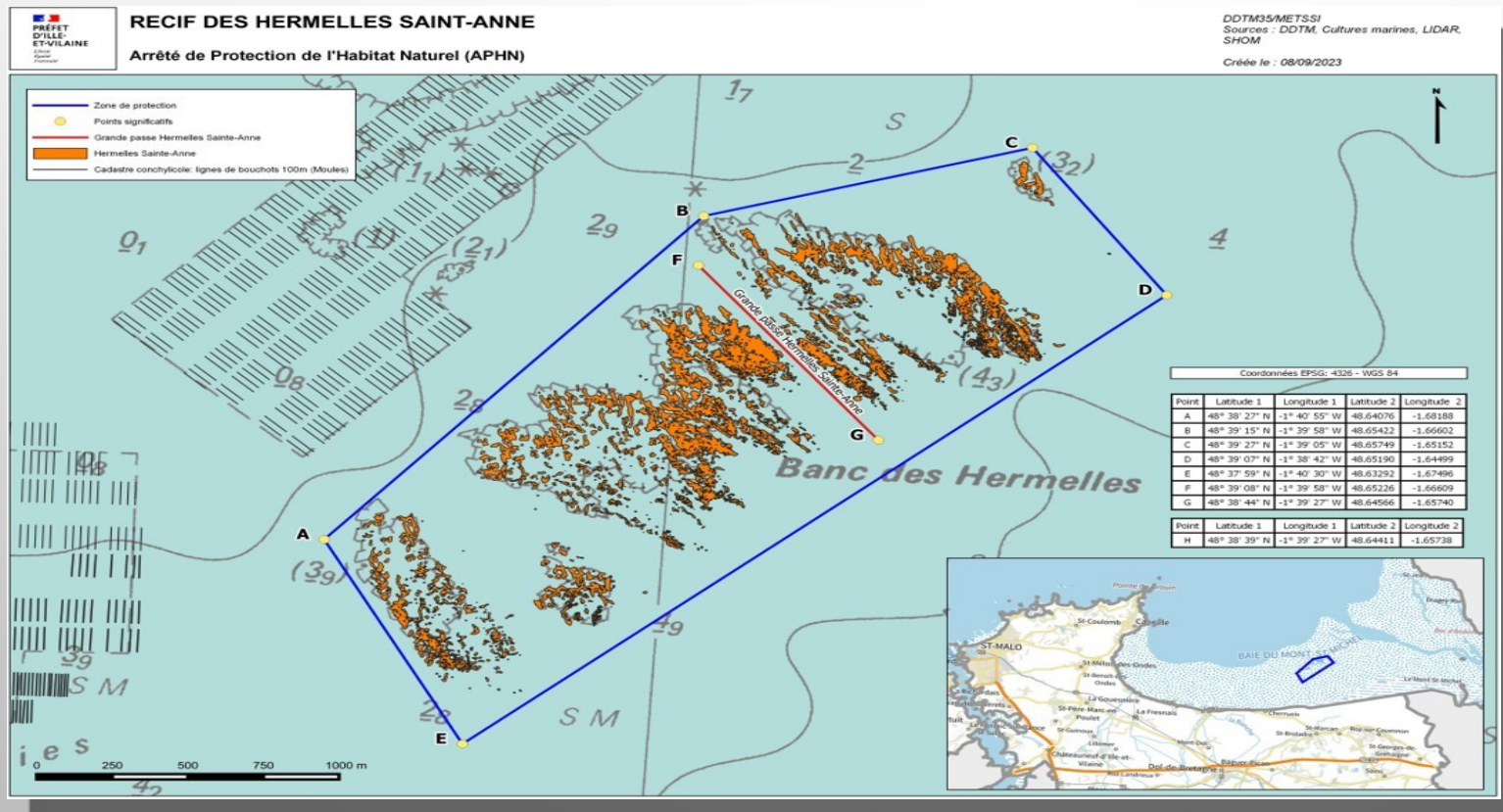
- 3 réunions bilatérales, pilotées par la DDTM 35, avec l'ensemble des parties prenantes en décembre 2021 :
  - ✓ Acteurs socio-économiques
  - ✓ Collectivités locales
  - ✓ Associations environnementales
- Réunions internes Etat (DIRM, OFB, DREAL, DDTM, etc.)



*Credit : Centre de découverte de la baie*

# Mettre en place l'outil nécessaire pour assurer à minima la protection des récifs d'Hermelles

## La proposition de périmètre pour l'APHN 35



Surface : 322,85 ha

Zone de protection intégrant une bande tampon de 50m autour des récifs

Emprunt de la « grande passe » recommandée aux pêcheurs à pied



# ✈ Mettre en place l'outil nécessaire pour assurer à minima la protection des récifs d'Hermelles

## Les dispositions réglementaires proposées pour la totalité du périmètre

- Interdiction de la pêche maritime embarquée, sauf pêche à la ligne : 50 et 35
- Interdiction de la pêche sous-marine : 50 et 35
- Interdiction des mouillages de tout type d'embarcation :
  - ✓ 50 : maintien de la ZMEL de Sol Roc, circulation des navires et embarcations possible
  - ✓ 35 : sur toute la zone
- Interdiction des activités d'aquaculture marine : 50 et 35
- Interdiction de tous types de travaux : 50 et 35
- Interdiction de déposer, d'immerger ou d'abandonner des déchets ou tout type de matériel : 50 et 35
- Interdiction stricte de circuler sur le DPM (circulation motorisée) : 50 et 35
- Interdiction du piétinement, y compris par les animaux domestiques, de l'ensemble des formations récifales posées sur le sable, sur les platiers rocheux ou dans l'eau : 50 et 35
- Interdiction de toutes les activités de pêche à pied : 50 (récif au large)
- Interdiction de toutes les activités de pêche à pied à moins de 3 mètres des récifs : 50 (récif côtier) et 35
- Interdiction de tout prélèvement d'organismes animaux ou végétaux, fixés ou mobiles, sur et dans les formations récifales, quels que soient leurs formes et leurs états : 50 et 35

41

# **Mettre en place l'outil nécessaire pour assurer à minima la protection des récifs d'Hermelles**

## **Comité de suivi**

= comité de pilotage des sites Natura 2000 de la baie du Mont-Saint-Michel

Il est informé :

- ✓ de l'évolution de l'habitat des récifs d'hermelles
- ✓ des éventuelles dérogations accordées
- ✓ de l'évolution des pratiques en lien avec les opérations de contrôle, de communication ou de sensibilisation
- ✓ des éventuelles difficultés de mise en œuvre de l'APHN

## **Calendrier**

Consultations obligatoires (CRPMEM, CRC) et recommandées (services et opérateurs de l'État concernés exerçant un pouvoir de police) : en cours pour 50, à venir pour 35

Phase de publicité et de consultation du public

Proposition de l'arrêté à la signature des trois préfets compétents: objectif fin 2023

42

# ✈ Mettre en place l'outil nécessaire pour assurer à minima la protection des récifs d'Hermelles

## Et le rôle de l'animateur Natura 2000 dans tout ça ?

- Elaboration dossier scientifique et technique (contexte, enjeux, pressions, mesures proposées)
- Expertise et appui aux services de l'Etat lors des réunions de concertation
- Rédaction des compte-rendus de réunions
- Relais et infos au réseau d'acteurs en local
- Coordination avec les structures en charge de la sensibilisation et des suivis pêche à pied

✓ Récifs de Champeaux : associations AVRIL/APP2R

✓ Récif de Sainte-Anne (jusqu'en 2022, de nouveau en 2024 ?) : maison de la baie du Vivier/Mer



*Perspective : démarrage nouvelle concertation pour la protection des sites de nidification du Gravelot à collier interrompu début 2024*



*Merci de votre  
attention*



Crédit : A. Hemon - EPMSM



## **c. Évaluations des incidences Natura 2000 : *Organisation des services de l'État et présentation de la téléprocédure***

**Sandrine ROBBE**

Adjointe du Pôle Mer et Littoral  
DREAL Normandie/SRN/PML

**Frédéric LONGAVENNE**

Chargé de mission biodiversité et milieux aquatiques  
DDTM 14/SEB/Nature

# Instruction des EIN relevant des services déconcentrés de l'État : DREAL / DDTM, qui instruit quoi ?

## DREAL :

Dossiers relevant d'une instruction pilotée  
ou coordonnée par la DREAL

= ICPE soumises à autorisation, à  
enregistrement et à déclaration

= Travaux, constructions ou installations  
soumis aux autorisations prévues pour les  
Réserves Naturelles et les sites classés

## DDT(M) :

Les autres dossiers relevant des services  
déconcentrés de l'État

= IOTA

= Manifestations nautiques

= Forêt

= Agriculture

= Autorisation domaniale

...

+ avis pour d'autres services instructeurs



**PRÉFET  
DU CALVADOS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# Journée régionale des animateurs Natura 2000 Mardi 14 novembre 2023

## Évaluations des incidences Natura 2000

**Direction départementale des territoires  
et de la mer du Calvados**

**Service eau et biodiversité**



# Le dispositif d'évaluation des incidences

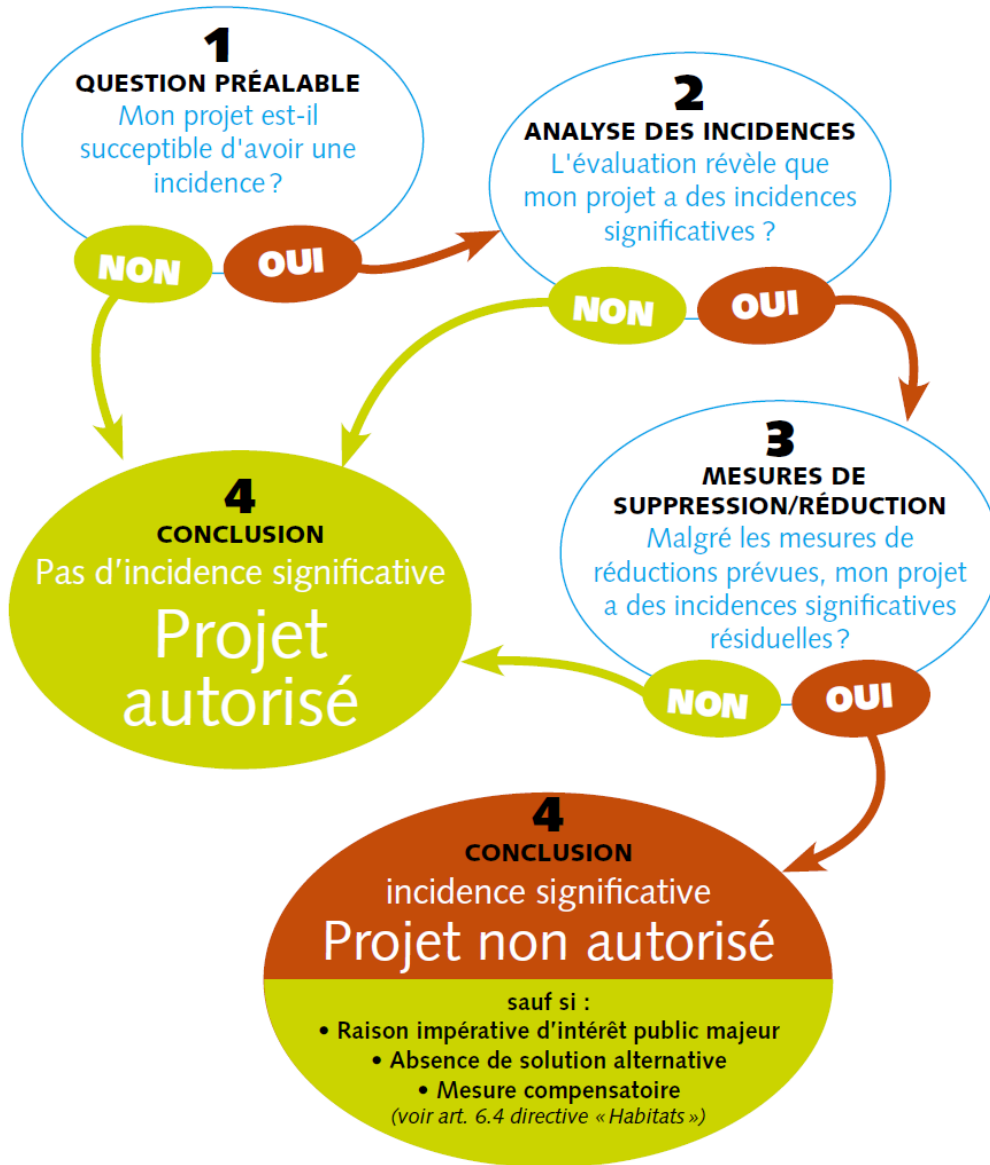
Art. L.414-4 du CE (cf art. 6 Directive Habitats)

Le but est de vérifier la compatibilité d'un projet, plan, programme ou d'une manifestation avec les objectifs de conservation du ou des sites Natura 2000. Plus précisément, il convient de déterminer si le projet peut avoir un effet significatif sur les habitats et les espèces végétales et animales justifiant la désignation du site Natura 2000.

Le régime d'évaluation des incidences permet au pétitionnaire :

- de s'interroger en amont sur les conséquences de ses choix en évaluant les effets de son projet sur les espèces, leurs habitats et/ou les habitats d'intérêt communautaire qui justifient la désignation du site Natura 2000 ;
- d'optimiser son projet afin de le rendre sans effet vis à vis des enjeux Natura 2000.





# Le champ d'application : un système de listes d'activités encadrées

---

Art. L.414-4 III et IV du CE

Le dispositif d'évaluation des incidences Natura 2000 repose sur un système de listes d'activités, projets, plans, programmes ou manifestations susceptibles d'avoir un impact significatif sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire : **une liste nationale et 2 listes locales.**

Ce système de listes est complété par une clause dite de "sauvegarde" qui permet à l'autorité administrative de soumettre à évaluation des incidences tout plan, projet ou manifestation qui ne figurerait pas sur une liste, mais qui serait tout de même susceptible de porter atteinte aux objectifs de conservation d'un ou plusieurs sites Natura 2000

## Régimes d'encadrement administratifs existants

### Liste nationale

**Article R.414-19 du CE**

### Liste locale 1

**Arrêté préfectoral  
par département (2011)**

Projets, activités, plans, programmes  
ou manifestation déjà soumis à procédures

## Régime propre d'autorisation au titre de Natura 2000

### Liste locale 2

**Arrêté préfectoral  
par département  
(2012 ou 2013)**

**A.P du 04/06/2012  
ex-Basse-Normandie**

Projets, travaux et activités hors  
procédure administrative

# Une diversité de thématiques.....

## ..... et de services instructeurs

Thématique	Liste nationale	Liste locale 1 (14)	Liste locale 2 (14)
Urbanisme	Docs. de planification soumis à EE	PLU, PA, PC, DP	
Industriel	Carrières, déchetteries, arrêts de mines, déchets inertes, ICPE	ICPE, Éoliens, Photovoltaïques	
Eau	IOTA	DIG, Plans de gestion cours d'eau, schéma dép. piscicole	Travaux en dessous des seuils LSE : Drainages, plans d'eau STEP et consolidation de berges
Archéologie		Fouilles	
Gestion forestière	Docs. gestion forestière Certaines coupes forestière	Chartes forestières	Premiers boisements, créations voies et places de dépôts

# Une diversité de thématiques.....

## .....et de services instructeurs

Thématique	Liste nationale	Liste locale 1 (14)	Liste locale 2 (14)
Chasse et faune sauvage		Parcs de chasse, gabions, introductions d'espèces	
Agriculture	Docs. départementaux de gestion, aires géo. de production	Coupes et arrachage haies classées CR	Retournements de prairies, arrachages de haies
Aérien	Traitements aérien, manifestation aériennes	Aires d'envol, hélistations	
Marin	Schéma des cultures, manifestations nautiques	Servitudes de passage littoral	Travaux portuaires et ouvrages marins, mise en culture de dunes

# Une diversité de thématiques.....

## .....et de services instructeurs

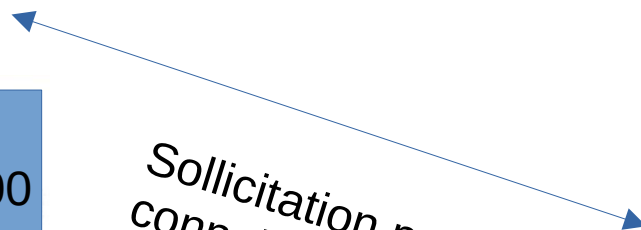
Thématique	Liste nationale	Liste locale 1 (14)	Liste locale 2 (14)
Energie		Schéma régional climat-air-énergie	
Travaux	Projet soumis à EE, travaux ou installations soumis à autorisation parcs nationaux et sites classés		Installations lignes et câbles, parois rocheuses et cavités souterraines, création de chemins pédestre et cyclables,...
Manifestations sportives, culturelles et loisirs	Homologation circuits, rassemblements festifs à caractère musical, manifestations sportives récréatives ou culturelles à but lucratif,...	Plan dép. Sites et itinéraires sportifs, manifestations sportives avec ou sans véhicules terrestres	

# Rôle de l'animateur Natura 2000

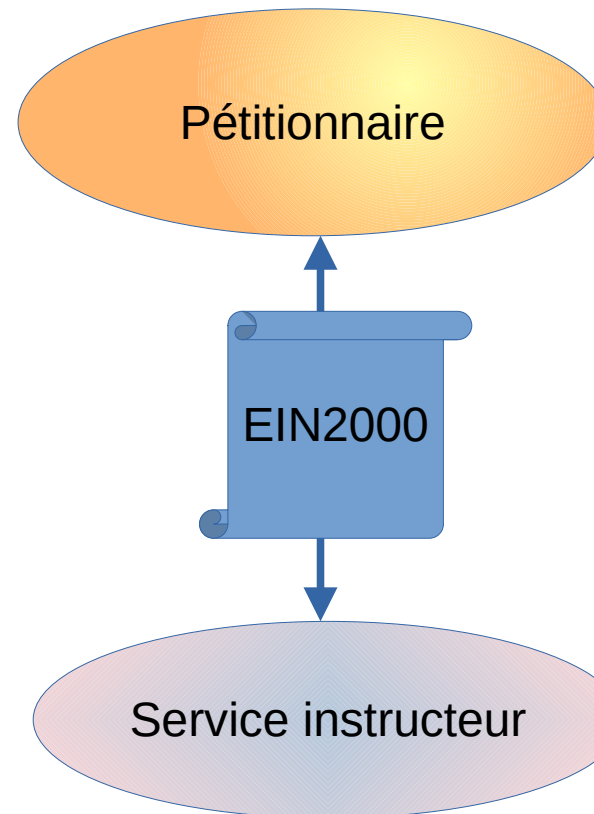


Animateur Natura 2000

Accompagnement pour  
l'**identification** des  
enjeux et des éventuels  
impacts



Sollicitation pour  
connaissance habitats  
et enjeux, avis



# Contenu des dossiers d'évaluation des incidences

---

Art. R.414-23 du CE

L'évaluation des incidences doit être :

- **proportionnée** à la nature et l'importance du projet, programme, plan ou manifestation et en fonction de la distance au(x) site(s)
- **ciblée** sur les enjeux de conservation des habitats et espèces d'intérêts communautaires ayant justifiées la désignation du(des) site(s)
- **conclusive** : présence ou absence d'effets notables résiduels sur le(s) site(s), après application éventuelle de mesures d'évitement ou d'atténuation

L'évaluation des incidences est *simplifiée* ou *complète* suivant les enjeux : formulaire petits projets, manifestations sportives, arrachage de haies, retournements prairies,...



# Contenu des dossiers d'évaluation des incidences

---

Art. R.414-23 du CE

L'évaluation des incidences doit contenir :

- **description** du projet, travaux, plan ou programme
- **carte de localisation** sur avec le(s) site(s) susceptibles d'être concerné(s)
- **exposé sommaire** des raisons pour lesquelles le projet, manifestation, plan ou programme est ou non susceptible d'avoir des incidences

-----

- **analyse** des effets temporaires ou permanents directs ou indirects sur l'état de conservations des habitats ou espèces **si** un ou plusieurs sites sont susceptibles affectés
- **exposé des mesures** qui seront prises pour supprimer ou réduire ces effets dommageables

# Cas particulier : la charte Warsman

---

Art. L.414-3 du CE

Volet de la charte Natura 2000 portant sur des engagements spécifiques à une ou plusieurs activités et dispensant d'évaluation des incidences Natura 2000.



# Charte NATURA 2000

## « Baie de Seine occidentale »

### Formulaire d'adhésion

**SPÉCIFIQUE** aux demandes de dispense d'évaluation des incidences

Nom de la manifestation :

Organisme responsable :

Type de manifestation :

Adresse :

Récurrence/période :

Courriel :

Téléphone :

- Je me suis bien assuré que la manifestation que je souhaite organiser entre bien dans le champ d'application de la charte.
- Je veille à respecter l'ensemble des recommandations de portée générale et les recommandations des activités liées à la manifestation, présentés dans cette charte.
- Je m'engage sur les engagements de portée générale présentés dans la charte :
  - « Je m'engage à informer et sensibiliser les usagers que je représente à l'existence des guides de bonnes pratiques qui rappellent les règles essentielles liées à la préservation de la ressource et du milieu marin »

### Engagements spécifiques aux manifestations nautiques

Une cartographie du patrimoine naturel du site sera fournie par les structures animatrices au moment de la signature de la charte.

- L'organisateur s'engage à s'assurer que la manifestation organisée est compatible avec le site naturel en prenant contact avec les structures animatrices des sites « Baie de Seine occidentale » avant le dépôt du dossier de déclaration de la manifestation nautique afin de l'informer et d'échanger sur d'éventuelles adaptations de la zone d'évolution.
- L'organisateur s'engage à informer et sensibiliser les participants et le public assistant à la manifestation sur la fragilité du milieu et il s'assure que les engagements et recommandations générales, les recommandations et les engagements liés à son activité sont respectés dans la conception et l'organisation de chaque événement et au cours de la manifestation.
- L'organisateur s'engage à participer aux rencontres d'échange et d'information organisées par les structures animatrices Natura 2000.
- L'organisateur s'engage à remettre en état le site à l'issue de la manifestation.
- L'organisateur s'engage à : ni installer de marques de parcours ni laisser ancrer de navire organisateur ou participant sur les habitats d'intérêt communautaire.
- L'organisateur s'engage à ne pas approcher de l'île du Large (sites de nidifications des oiseaux) à moins de 100 mètres pour les bateaux à voiles et à moins de 300 mètres pour les bateaux à moteurs, plus particulièrement du 1<sup>er</sup> avril au 31 juillet.
- En cas de couverture médiatique, l'organisateur s'engage à survoler les îles Saint-Marcouf au-dessus de 1 000 pieds (300 m).
- L'organisateur s'engage à ne pas stationner ou entreposer du matériel sur les habitats du haut de plage et des dunes. Les pratiquants et le public utilisent des parkings existants pour les voitures et les remorques.
- L'organisateur s'engage à proposer au public des modalités d'accueil non impactantes, en organisant l'accueil en dehors des milieux fragiles. Pour cela, il s'engage à mettre en place un balisage et/ ou une signalétique quand c'est indispensable, sans dégrader l'environnement, et à le retirer à la fin de la manifestation.
- L'organisateur s'engage à nettoyer les espaces et sites naturels utilisé pour les manifestations et évacuer les déchets engendrés par les pratiquants et les spectateurs éventuels.
- L'organisateur s'engage à accéder au Domaine Public Maritime par les ouvrages existants et les accès aménagés (cale, voie submersible, etc.) et référencés sur une carte jointe à sa déclaration.

**En tant qu'organisateur, je m'engage, pour une durée de 5 ans, à compter de la réception, par la DDTM/ DML de la Manche ou du Calvados, de ce formulaire d'engagement.**

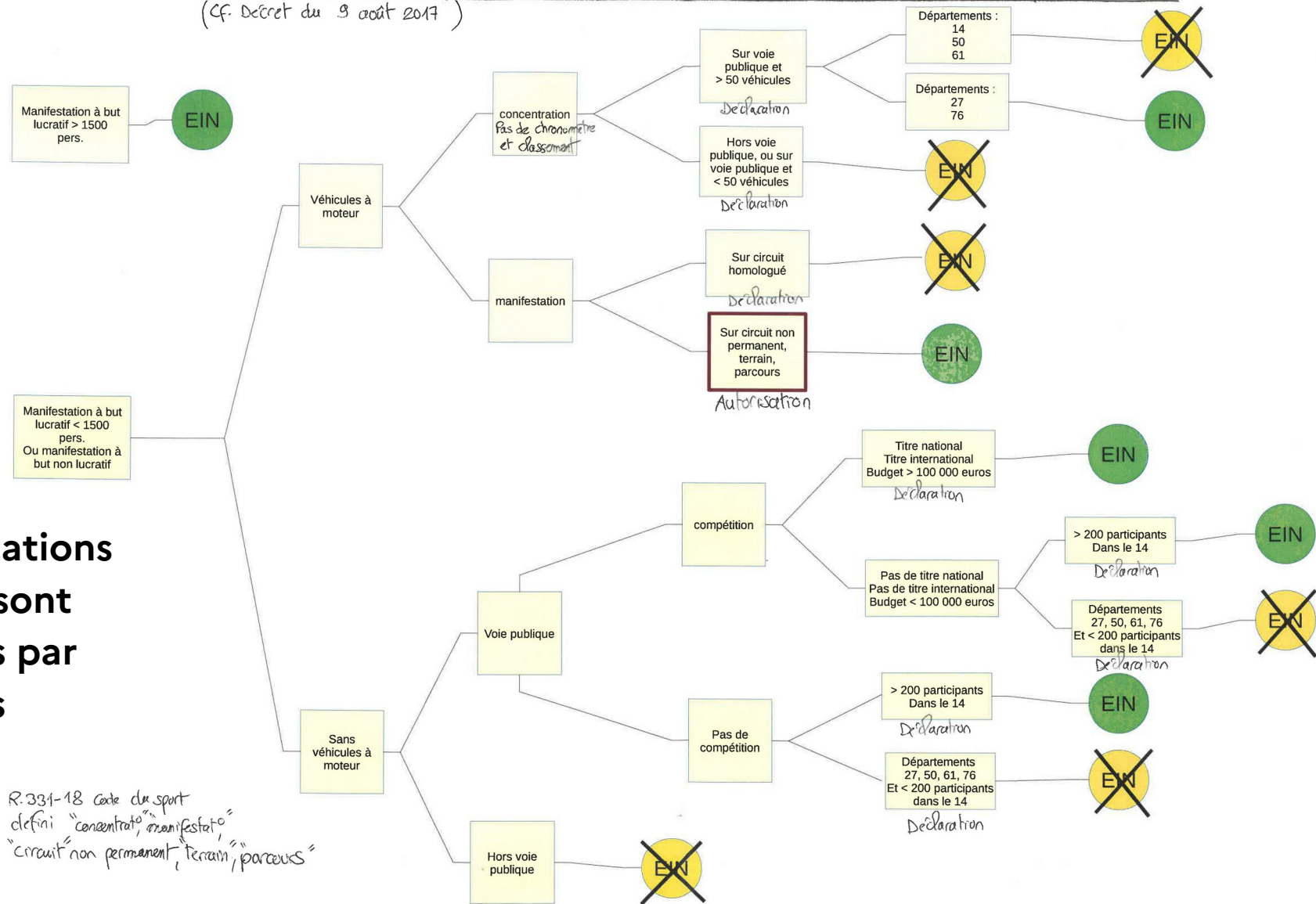
**J'ai pris connaissance du fait que le non-respect des engagements de la charte engage ma responsabilité pénale (article L. 415-8 du code de l'environnement et article 132-10 du Code pénal).**

# La téléprocédure pour les manifestations sportives

(Cf. Décret du 9 août 2017)

# Les manifestations sportives sont concernées par 2 listes

R.331-18 Code du sport  
défini "concentration", "manifestation",  
"circuit non permanent", "terrain", "parcours"



https://www.manifestationsportive.fr

Rechercher





La préfecture... AGRICOLL MAAPAR Google DDTM zones humides Données DREAL Intranet SGC OISENBI SALSA Osiris Cascade Cadastre RAA LANCELEAU - Accueil ASMA Fil Info

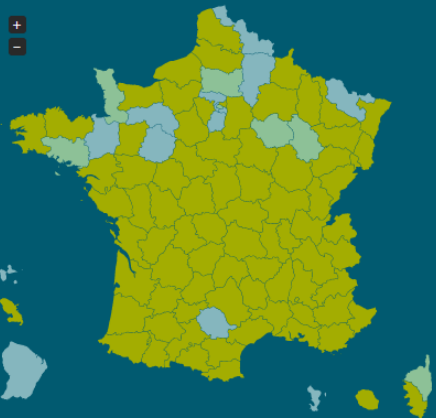
**MANIFESTATION  
SPORTIVE.FR**  
S'ORGANISER - DÉCLARER - DIFFUSER

Connexion

### - Déclaration et demande d'autorisation de manifestations sportives -

Plateforme simplifiant les démarches entre les organisateurs d'événements sportifs, l'État et l'ensemble des services consultés pour avis.

 10 594 740 feuilles A4 économisées	 15 564 instructions de dossiers	 7 694 057 participants	 1 177 845 km de parcours
--	---	--	--



**CALENDRIER**  
Les manifestations sportives dans chaque département

**INSCRIPTION**  
Organisateurs d'événements sportifs, inscrivez-vous !

**AIDE & INFOS**  
Espace dédié aux organisateurs, fédérations et services instructeurs

MINISTÈRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

Financé par l'Union européenne NextGenerationEU

FRANCE RELANCÉ



PRÉFET  
DU CALVADOS

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Prise en compte du **rôle de chacun** dans le processus d'instruction



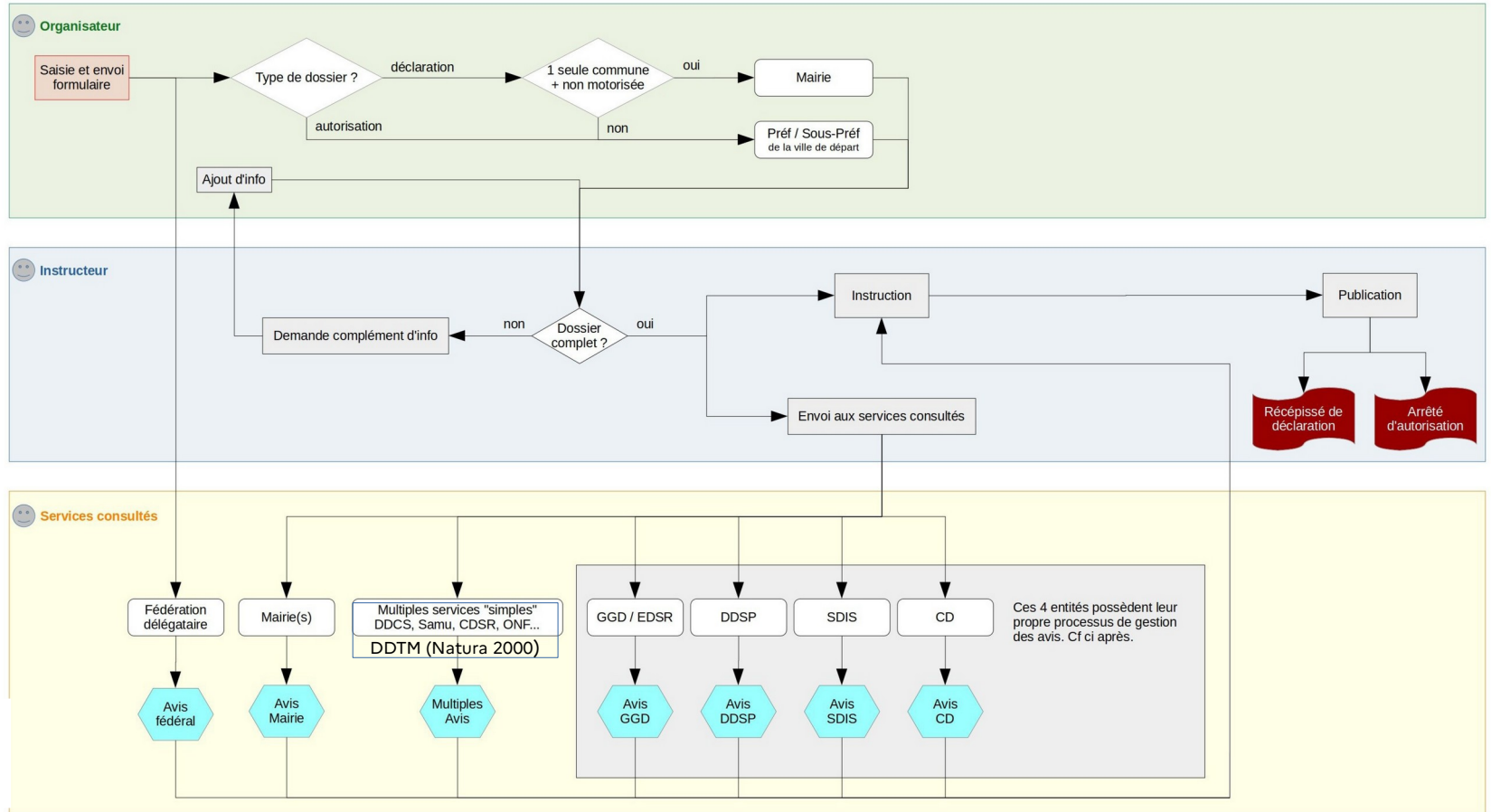
# Circuit d'instruction avec consultation



PRÉFET  
DU CALVADOS

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Schéma simplifié pour une manifestation sportive se déroulant sur un seul département







# Organisation Services / Agents / Emails



**Demandes d'avis  
Notifications...**  
envoyées par la plateforme

**SERVICE x**  
@ email du service



Les messages sont envoyés aux services concernés ainsi qu'à tous ses agents.

La plateforme accepte autant de services que nécessaire.

**SERVICE y**



**SERVICE z**



La plateforme accepte autant d'agents que nécessaire.  
Ils sont nécessairement liés à un service.



**Agent A**

Nom Prénom  
@ email agent A  
Identifiant A  
Mot de passe A



**Agent B**

Nom Prénom  
@ email agent B  
Identifiant B  
Mot de passe B



**Agent C**

Nom Prénom  
@ email agent C  
Identifiant C  
Mot de passe C



L'identifiant et le mot de passe de chaque agent lui permet de se connecter en son nom pour effectuer des actions au titre de son service x.



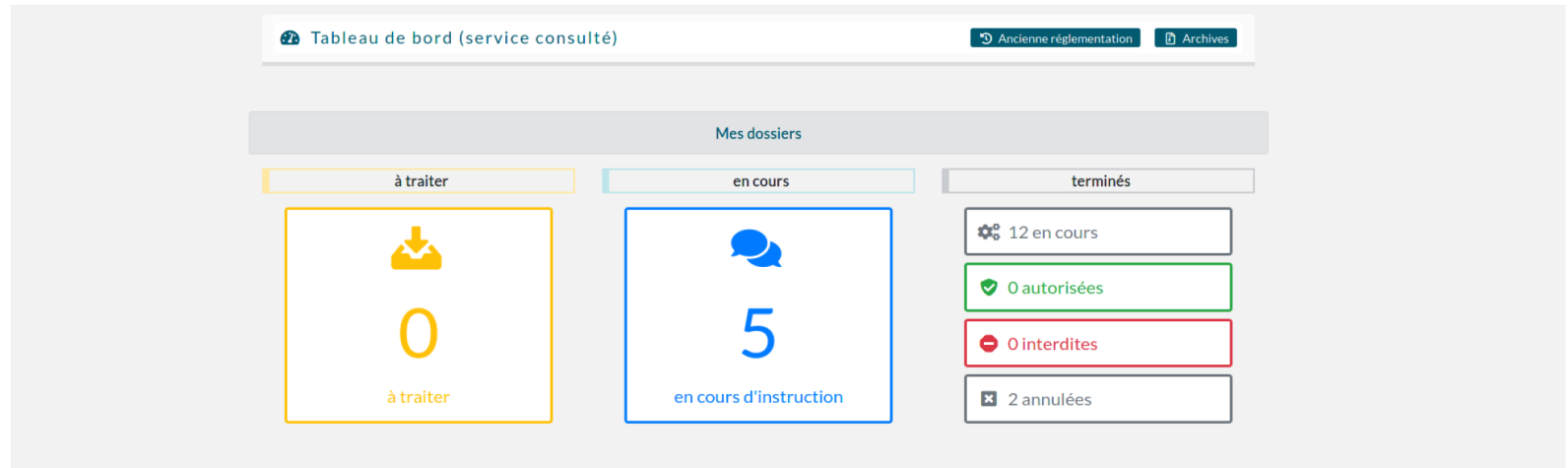
PRÉFET  
DU CALVADOS

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## Tableau de bord



- Toutes les informations indispensables **dans un seul et même écran**
- Présentation de l'information en fonction de **ce que l'agent a à faire**



↑  
Dossiers à traiter  
par le service consulté

↑  
Dossiers en cours d'instruction  
Attente des préavis  
des services du service consulté

↑  
Avis ou préavis rendus =  
Dossiers terminés

**Les Randos De La Suisse Normande** (25733)

Comité Départemental du Calvados FFCT

Cyclotourisme → Cyclotourisme

📅 sam 23 sep 2023

📍 Le Hom (14 - Calvados)

Cerfa 15826-01 (dnmc)

Nombre d'utilisateur sur le dossier : 1

Instructeur : Cabinet BUREAU RÉGLEMENTATION SÉCURITÉ

Dernière action : 13 sept. 13:47

Complétude

État

[Suivi des avis](#) [Détail de la manifestation](#) [Cartographie](#) [El simplifiée Natura 2000](#) [Pièces jointes](#) [Documents officiels \(1\)](#) [Messagerie](#)

Formulaire conforme à la déclaration de :

Classement, chronométrage, horaire fixé à l'avance :

Emprise sur voie publique : Partiellement sur voies publiques ou ouvertes à la circulation

À la date du : 14 juin 2023

Date de dépôt du dossier : 20 août 2023

### Les Randos de la Suisse Normande

📅 Date / heure de début l'évènement : 23 septembre 2023 08:00

📅 Date / heure de fin l'évènement : 23 septembre 2023 20:00

Description : Randonnée découverte de la Suisse Normande autour de Thury Harcourt. Cette manifestation regroupera des cyclistes, des Vttistes et des marcheurs et permettra à chacun d'effectuer de 1 à 3 boucles différentes au cours de la journée. A chacune des boucles le participant pourra se ravitailler au point de départ. La journée est organisée sous la bannière du Comité Départemental du Calvados de la Fédération française de Cyclo Tourisme. Cette présente déclaration concerne la partie route uniquement

Observation : La participation est ouverte à tous, adhérent ou non à la FFCT, elle est gratuite.

▶ Activité : Cyclotourisme - Cyclotourisme

Nombre de participants : 500

Nombre max. de spectateurs : 100

#### Actions requises

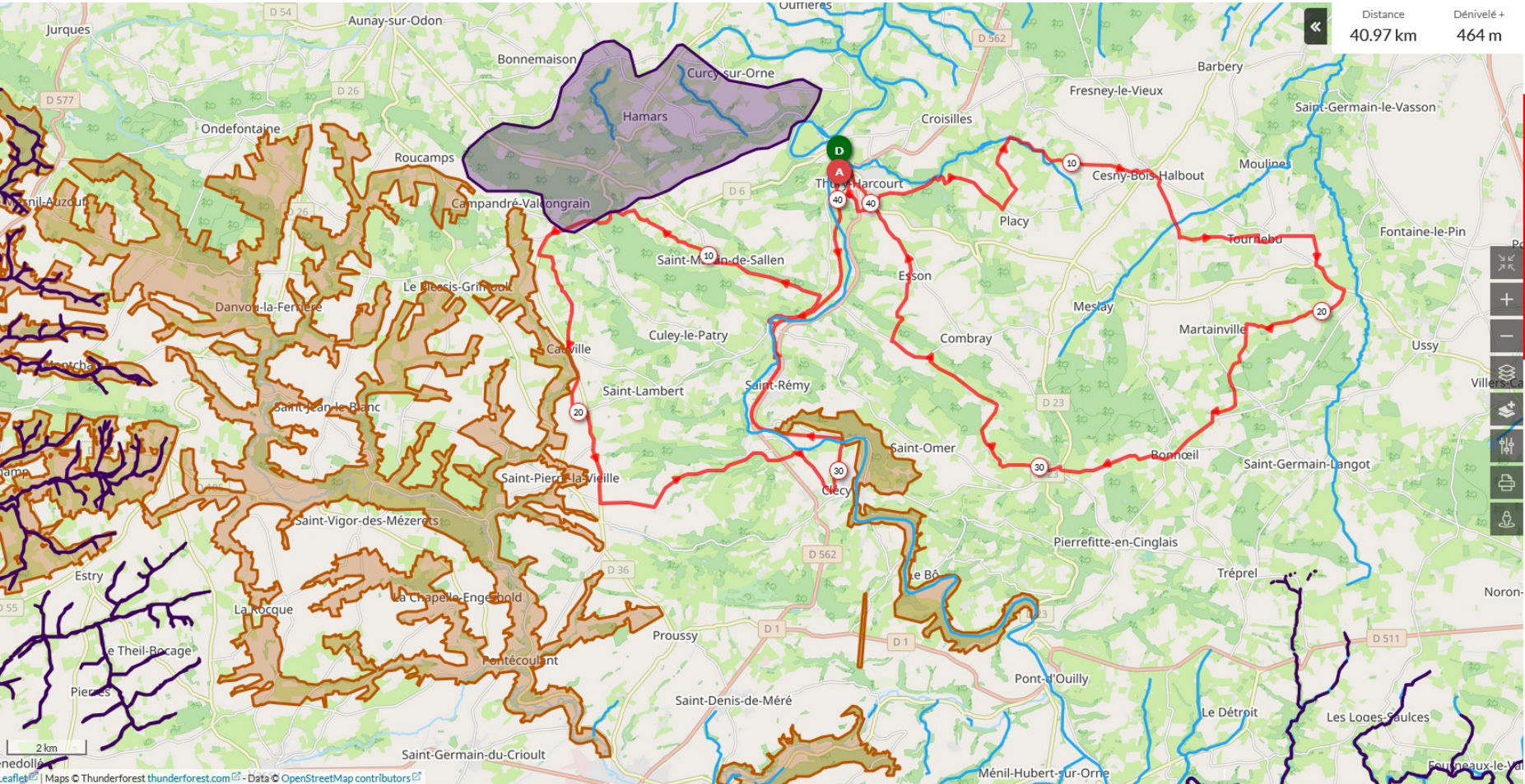
Manifestation terminée, aucune action nécessaire.

#### Actions disponibles

Octroyer un accès en lecture

Exporter cette manifestation

Revenir au tableau de bord



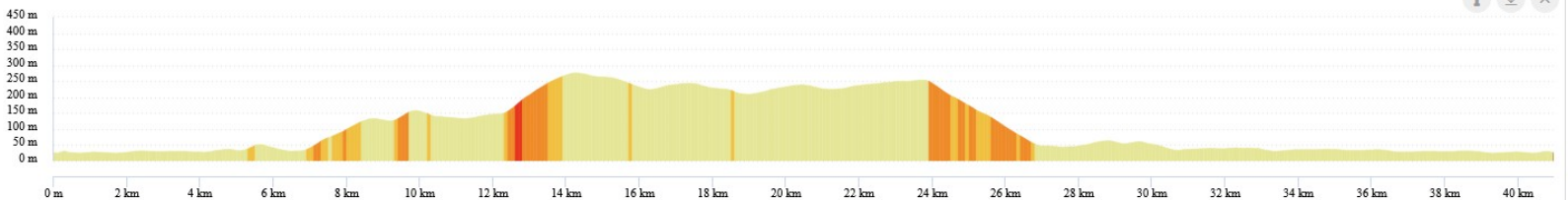
Distance 40.97 km Dénivelé + 464 m

Plain écran

Parcours associés :

- 1 - codep\_3
- 1 - codep\_parcours\_decouve
- 1 - codep\_1
- 1 - codep\_2

Map navigation controls: Home, Back, Forward, Zoom In (+), Zoom Out (-), Full Screen, Print, Location, Layers, Search, and Close (X).



Les informations sur les types de voies ne sont pas disponibles pour ce parcours.  
En savoir plus



## Nombres de dossiers avis DDTM 14 sur la plateforme

Année	Nombres dossiers
2022	23
2023	27



**PRÉFET  
DU CALVADOS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Merci pour votre attention.

## c. Évaluations des incidences Natura 2000 : Retour d'expérience sur les travaux du Life MARHA

**Caroline ABREGAL**

Chargée de mission mer et littoral  
DREAL Normandie/SRN/PML

# Séminaire Life Marha – Conférence de fin de phase 3

## Anglet le 19 & 20 octobre 2023

### Objectif du projet :

- Poursuivre l'objectif de rétablir et de maintenir le bon état de conservation des habitats naturels marins



### 3 écueils identifiés par le Life MARHA :

- Une application insuffisante du principe d'évitement et de réduction des impacts
- Une gouvernance des sites Natura 2000 trop peu engagée
- Des arbitrages politiques déséquilibrés



# Séminaire Life Marha – Conférence de fin de phase 3

## Anglet le 19 & 20 octobre 2023

### Constat sur les EIN :

- Complexité d'instruction des dossiers
- Manque de formation des services instructeurs & manque de moyens humains dans les services
- Peu d'implication des experts de terrain
- Peu de suivi des dossiers et peu de contrôles

### Plusieurs actions en cours :

- Formations auprès des services instructeurs :  
06/12-07/12 formation à l'ENSAM du Havre
- Élaboration d'outils et de fiches supports :  
Fiches d'aide à la décision, fiche par site basée sur les chartes N2000 et les enjeux...

⇒ Chantier prioritaire pour les prochaines années

## d. Temps d'échanges

### **Caroline ABREGAL**

Chargée de mission mer et littoral  
DREAL Normandie / SRN / PML

### **Isabelle MARIE-HUET**

Chargée de projets Natura 2000  
Région Normandie / DEEDD / SERN

## Question 1 :

**Une manifestation sportive se déroule sur deux départements voisins :  
quel est le service instructeur de l'EIN ?**

a- La préfecture du département qui a le plus d'habitants

**b- La préfecture du département de départ de la manifestation sportive**

c- Les 2 DDT(M)

d- Les 2 préfectures de département

e- La DREAL

## Question 2 :

**Je suis sur un site Natura 2000 littoral, majoritairement marin et souhaite déposer un projet de contrat Natura 2000 sur la partie terrestre du site. Auprès de qui dois-je présenter le dossier ?**

a- La DDTM

b- La DREAL

**c- La Région**

### Question 3 :

**Je suis sur un site Natura 2000 exclusivement terrestre. Une procédure d'extension du périmètre du site doit être menée. Qui la conduit ?**

**a- La DDT(M) ou les DDT(M) pour un site sur plusieurs départements**

b- La DREAL

c- La Région

## Question 4 : Quelle est la durée maximale d'un contrat Natura 2000 ?

a- 5 ans

**b- Au choix, dans la limite de 5 ans**

c- Il n'y a pas de limite

## 2. Aspects opérationnels et connaissance

## a. Les documents d'objectifs et les grands partenariats

### **Caroline ABREGAL**

Chargée de mission mer et littoral  
DREAL Normandie/SRN/PML

### **Thomas BIÉRO**

Responsable du Pôle Natura 2000  
Service environnement et ressources naturelles  
Région Normandie



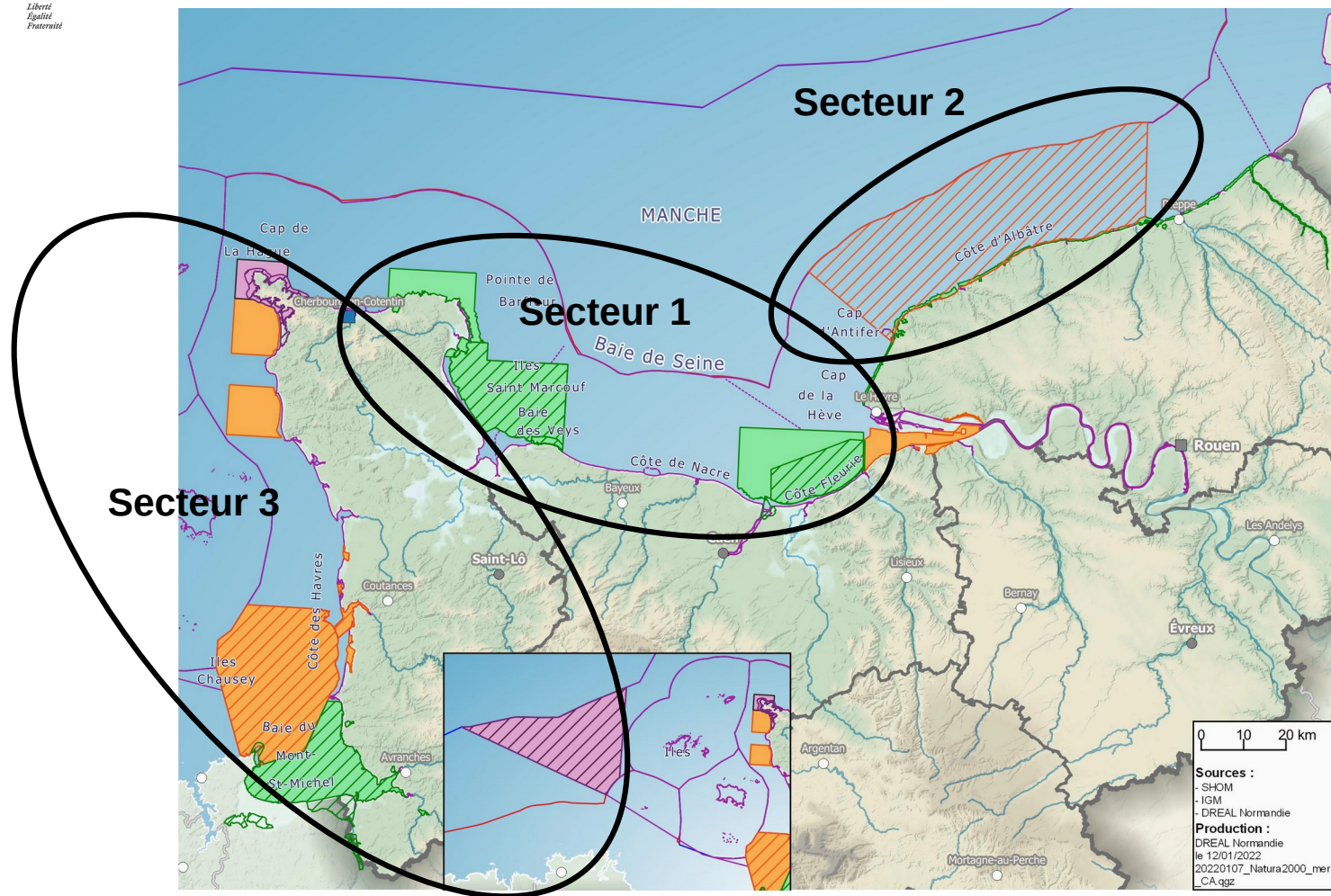
## Pour les sites majoritairement terrestres :

11 sites concernés

⇒ L'ensemble des sites est doté d'un DocOb

dont 2 en révision

# Pour les sites exclusivement et majoritairement marins : objectif 2026



## Natura 2000

### Directive Habitats

Etat d'avancement du DOCOB

- Validé ou approuvé
- En cours d'élaboration ou en révision
- Non initié à réaliser

### Directive Oiseaux

Etat d'avancement du DOCOB

- Validé ou approuvé
- En cours d'élaboration ou en révision
- Non initié à réaliser

## Pour les sites marins : spécificité des analyses de risque

*En application des directives européennes « Oiseaux » (2009/147/CE)  
et « Habitats » (92/43/CEE), article L.414-4 du code de  
l'environnement :*

*les activités de pêche professionnelle sont dispensées d'évaluation  
d'incidences Natura 2000 dès lors qu'elles font l'objet d'une analyse de  
risque de porter atteinte aux objectifs de conservation du site Natura  
2000, du fait de la spécificité de cette activité, gérée à l'échelle des  
flottes de pêche et non du porteur de projet.*

**AR habitats et AR espèces** lors de l'élaboration ou de la  
révision des DocOb

# Pour les sites exclusivement et majoritairement marins : objectif 2027

## Secteurs marins

### 1 – Baie de Seine



## NATURA 2000

Partie occidentale de la Baie de Seine : Les mesures sont réglementairement adoptées



### 2 – Littoral seino-marin



AR espèces renvoyée en animation du DocOb

### 3 – Golfe normand-breton



AR en cours (Vauville / Surtainville) ou à mener (Baie du Mont-Saint-Michel...)



# État d'avancement des révisions de DocOb des sites exclusivement terrestres (Région)

## **DocOb révisés depuis 2020 (4) :**

Corbie, Vallée de l'Iton au lieu-dit Le Hom, Andainette, Forêts-étangs et tourbières du Haut-Perche

## **DocOb en cours de révision (13) :**

Anciennes carrières vallée de la Mue, Marais de Chicheboville, Hêtraie de Cerisy, Étangs et mares Breteuil et Conches, ZPS Terrasses alluviales de la Seine, BSA d'Amfreville à Gaillon, Grottes du Mont-Roberge, Abbaye de Jumièges, Vallée de la Sée, Marais du Grand Hazé, Réseau de cavités NO 76, Landes du Tertre Bizet-Fosse Arthour, HVSarthe

# État d'avancement des révisions de DocOb des sites exclusivement terrestres (Région)

**DocOb dont la révision est à lancer dans les 2 prochaines années (>20) :**

Bassin de la Souleuvre, Bassin de la Druance, plusieurs sites chiros, Forêt de Lyons, Vallée de l'Epte, Iles et berges de la Seine dans l'Eure, Risle-Guiel-Charentonne, Haut-Bassin de la Calonne, BSA Coteaux d'Orival, BSA coteaux de St-Adrien, Forêt d'Eu et pelouses adjacentes, Forêt d'Eawy, Coteaux et anciennes carrières de La Meauffe, Anciennes mines de Barenton, Haute-Vallée de la Touques, Vallée de l'Orne et affluents, ZPS Perche.

## a. Les documents d'objectifs et les grands partenariats

*Présentation de l'animation transversale par le  
Conservatoire d'espaces naturels de Normandie*

**Anne-Sophie DEFONTE**

Animatrice territoriale et Natura 2000  
CEN Normandie

## a. Les documents d'objectifs et les grands partenariats

*Présentation de l'animation transversale par le Centre national de la propriété forestière Hauts de France – Normandie*

**Pauline MARTIN**

Responsable documents de gestion durable et environnement  
CNPf Hauts de France – Normandie

**Colyne PLESSIS**

Chargée de mission Natura 2000 et environnement  
CNPf Hauts de France – Normandie



## a. Les documents d'objectifs et les grands partenariats

*Présentation de l'animation transversale par le Groupe mammalogique normand*

**Mélanie MARTEAU**

Chargée de mission chiroptères  
GMN

## **b. Les outils : Contrats et MAEC**

**Émilie LABARRIÈRE**

Chargée de projets Natura 2000  
Région Normandie / DEEDD / SERN

**Thomas BIÉRO**

Responsable du Pôle Natura 2000  
Région Normandie / DEEDD / SERN

## Aspects opérationnels et connaissance

Les **outils** : contrats Natura 2000

Financement FEDER 80% - Région 20% (ou 100% Région < 25000 €)

Objectif: Deux appels à projet par an, printemps et automne.

### 1<sup>er</sup> appel à projet – Avril 2023:

- 17 contrats reçus pour un montant total d'environ 1,5 M€
  - Contrats tous instruits et validés en CRP du 3/11 et CP du 6/11
- ⇒ envoi prochain des conventions
- Les 1<sup>ères</sup> demandes de paiement seront possibles immédiatement après.

## Aspects opérationnels et connaissance

Les **outils** : contrats Natura 2000

### 2<sup>ème</sup> appel à projet – Octobre 2023:

- 16 contrats reçus pour un montant total d'environ 1,2 M€
- Instruction prévue jusqu'en février 2024

### 3<sup>ème</sup> appel à projet prévu pour mars 2024

## Aspects opérationnels et connaissance

Les **outils** : contrats Natura 2000

### Perspectives d'évolution des contrats Natura 2000:

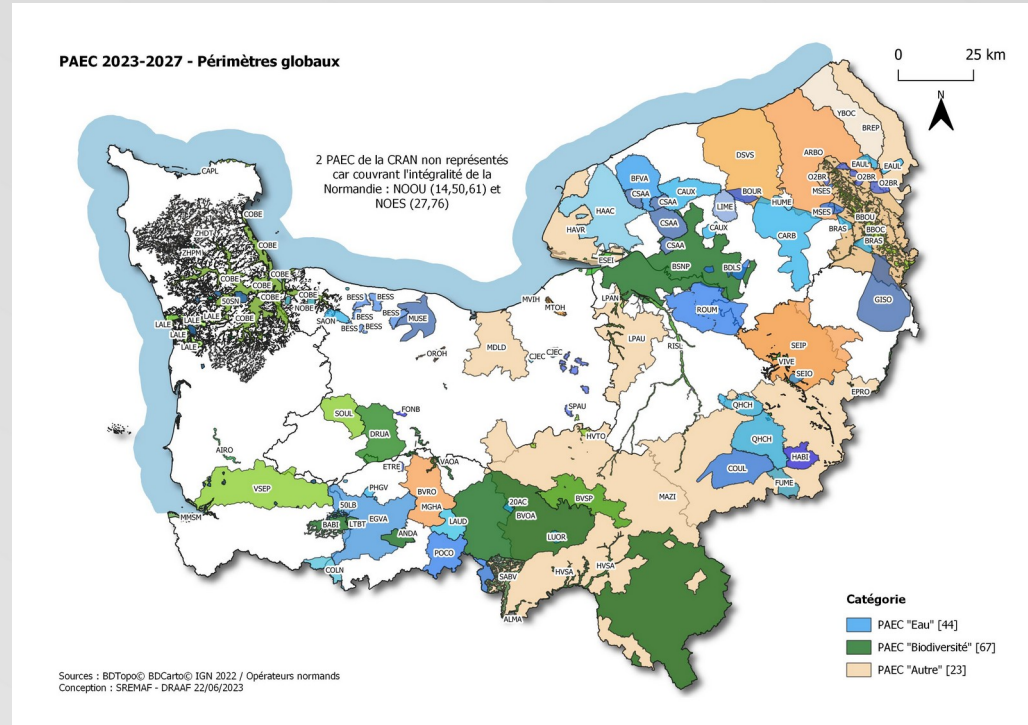
- Ouverture possible des contrats sur barème (bois sénescents) à partir du prochain AAP.  
Révision des montants des barèmes: peut-être en 2024;
- Possibilité d'accorder des avances de 25% pour les associations et les collectivités < 150000 habitants;
- Amélioration du téléservices, ajout d'indicateurs spécifiques.

# Aspects opérationnels et connaissance

Les **outils** : le dispositif MAEC – *les PAEC*

PAEC à enjeu biodiversité :

- sites Natura 2000 (+ bassin versant ou zone tampon) ;
- PNR



## Aspects opérationnels et connaissance

Les **outils** : le dispositif MAEC – *les MAEC ouvertes sur les PAEC Biodiversité*

- Mesures localisées biodiversité : **SHP**, préservation des milieux humides, maintien de l'ouverture des milieux, **protection des espèces**, **CCIFF**, création de prairies, entretien des IAE, gestion des roselières.
- Mesures systèmes :
  - ✓ biodiversité – systèmes herbagers et pastoraux
  - ✓ élevage herbivores – autonomie fourragère
  - ✓ (eau – réduction des pesticides)

# Aspects opérationnels et connaissance

## Les outils : le dispositif MAEC – le financement

Principes de sélection des dossiers en fonction des enveloppes financières disponibles.

Rang de priorité	Critères de priorisation	Critères de sélection	Plafonnements spécifiques HBV
1	Pour toutes les MAEC, avoir déposé une fiche de liaison conforme  Et, pour les MAEC systèmes, être agriculteur à titre principal  Les 2 critères de priorisation précédents se cumulent à ceux mentionnés ci-dessous pour les rangs de priorité 2 à 9		
2	PAEC à enjeu biodiversité y compris sous-PAEC zone humide le cas échéant	2.1 - MAEC hors HBV  2.2 - MAEC HBV de niveau 3 : l'exploitation doit détenir au moins 10 UGB et ne doit pas répondre à la définition de l'exploitation sortante. Les demandes sont priorisées par ordre décroissant du taux d'herbe de 100 à 90 %  2.3 - MAEC HBV de niveau 2 et 3 : l'exploitation doit détenir au moins 10 UGB et répondre à la définition de l'exploitation sortante	6 000 € <sup>1</sup>  6 000 €
3	PAEC à enjeu eau y compris sous-PAEC zone humide le cas échéant	3.1 - MAEC hors HBV  3.2 - MAEC HBV de niveau 3 : l'exploitation doit détenir au moins 10 UGB et répondre à la définition de l'exploitation en évolution ci-dessus  3.3 - MAEC HBV de niveau 2 : l'exploitation doit détenir au moins 10 UGB et répondre à la définition de l'exploitation en évolution  3.4 - MAEC HBV de niveau 1 : l'exploitation doit détenir au moins 10 UGB et répondre à la définition de l'exploitation en évolution  La MAEC HBV de niveau 1 est ouverte uniquement pour les surfaces situées dans les PAEC des départements 27 et 76	12 000 €  10 000 €  8 000 €

<sup>1</sup> Le plafond est de 6 000€ (maintien) car le taux d'herbe exigé ne permet pas à l'exploitation d'être en évolution

Rang de priorité	Critères de priorisation	Critères de sélection	Plafonnements spécifiques HBV
3 (suite)	PAEC à enjeu eau y compris sous-PAEC zone humide le cas échéant	3.5 - MAEC HBV de niveau 3 : l'exploitation doit détenir au moins 10 UGB et ne doit pas répondre à la définition de l'exploitation sortante. Les demandes sont priorisées par ordre décroissant du taux d'herbe de 100 à 90 % pour les départements 14, 50, 61 et de 100 à 85 % pour les départements 27, 76.  3.6 - MAEC HBV de niveaux 1 à 3 : l'exploitation doit détenir au moins 10 UGB et répondre à la définition de l'exploitation sortante.  Les MAEC HBV de niveau 1 sont ouvertes uniquement pour les surfaces situées dans les PAEC des départements 27 et 76.	6 000 € <sup>1</sup>  6 000 €
4	MAEC en sous-PAEC « zones humides » (ZH) d'un PAEC à enjeu autre	4.1 - MAEC MHU1 à MHU4, ROSE, ESP1 à ESP4, IAE2 (mares) et IAE3 (fossés)  4.2 - MAEC HBV de niveau 2 et 3 : on appliquera une priorisation par taux d'herbe décroissant et les mêmes critères de sélection que ceux prévus pour le rang de priorité 9.	Plafonds identiques à ceux prévus pour le rang de priorité 9
5	MAEC HBV de niveau 3 en PAEC à enjeu autre	L'exploitation doit détenir au moins 10 UGB et répondre à la définition de l'exploitation sortante.	6 000 €
6	MAEC Système biodiversité « Systèmes herbagers et pastoraux » (PRA2) en PAEC à enjeu autre		91 - Autres MAEC HBV de niveau 2 : <b>Exploitation sortante</b> L'exploitation doit détenir au moins 10 UGB. 6 000 €  9.2 - Autres MAEC HBV de niveau 3 : <b>Exploitation en évolution.</b> L'exploitation doit détenir au moins 10 UGB. 12 000 €
7	MAEC systèmes eau (réduction phytos et/ou ferti : PHY, COV, FER et ARBO) en PAEC à enjeu autre		9.3 - Autres MAEC HBV de niveau 2 : <b>Exploitation en évolution.</b> L'exploitation doit détenir au moins 10 UGB. 10 000 €  9.4 - Autres MAEC HBV de niveau 3 : <b>Exploitation en maintien.</b> L'exploitation doit détenir au moins 10 UGB. 6000 €
8	MAEC localisées en PAEC à enjeu autre		9.5 - Autres MAEC HBV de niveau 2 : <b>Exploitation en maintien.</b> L'exploitation doit détenir au moins 10 UGB.
9	Autres MAEC HBV Priorisation par taux d'herbe décroissant		
10	Autres situations		



## Aspects opérationnels et connaissance

Les **outils** : le dispositif MAEC – *calendrier*

<b>Septembre 2021</b>	Adoption du règlement européen de la PAC	
<b>Décembre 2021</b>	Transmission à la CE du projet de Plan Stratégique National (PSN)	
<b>Janvier 2022</b>		<b>DRAAF :</b> Elaboration d'une stratégie régionale en concertation :
<b>Septembre 2022</b>	Validation par la CE du PSN	<ul style="list-style-type: none"><li>• Validation du dispositif régional en CRAEC <b>fin mai 2022</b></li><li>• Appel à projet PAEC <b>de août à octobre 2022</b></li><li>• Validation des PAEC en CRAEC <b>mi-décembre 2022</b></li></ul>
<b>Janvier 2023</b>	Entrée en vigueur de la nouvelle PAC	<b>Opérateurs :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Information des agriculteurs</li><li>• Réalisation des diagnostics d'exploitation</li><li>• Elaboration des plans de gestion</li></ul>
<b>1<sup>er</sup> avril au 15 mai 2023</b>	Ouverture à la contractualisation	
<b>15 septembre 2023*</b>	Date limite de transmission à la DDT(M) des diagnostics et plans de gestion <i>* Si engagement en 2023</i>	

Prolongation  
au 31 mai

## **b. Les outils : Contrats et MAEC**

### ***Témoignage - Campagne MAEC 2023 dans les Marais du Cotentin et du Bessin***

**Lucie DUFAY**

Chargée de mission Natura 2000

Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin

## **b. Les outils : Contrats et MAEC**

### ***Témoignage - MAEC 2023 Pays de Bray, limites et opportunités***

#### **Florian STÉVENIN**

Responsable pôle développement durable  
Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray

#### **Hugo DELABARRE**

Chargé de mission agro-environnement  
Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray

## c. L'évaluation : les cartographies d'habitats

**Charline BRANDALA**

Chargée de projets Natura 2000  
Région Normandie / DEEDD / SERN

## 2 Aspects opérationnels et connaissance

### L'évaluation : les cartographies d'habitats - *Planification*

Cartographie en cours en 2023	Cartographie prévue en 2024	Carto prévue en 2025
Boucles de la Seine Amont, Coteaux d'Orival	Risle, Guiel, Charentonne	
Vallée de l'Epte	Vallée de l'Eure	
Iles et Berges de la Seine dans l'Eure	Haute vallée de l'Orne et affluents	
Pays de Bray humide	Forêt d'Eawy	Le Haut Bassin de la Calonne
L'Yères	Pays de Bray – Cuestas Nord et Sud	Ecouves
Récifs et landes de la Hague	Vallée du Sarthon et affluents	Littoral Cauchois
Baie du Mont-Saint-Michel		Littoral ouest du Cotentin de Saint-Germain-sur-Ay au Rozel
	<i>Iles et berges de la Seine en Seine-Maritime</i>	
	Littoral ouest du Cotentin de Bréhal à Pirou	
	Récifs et marais arrière-littoraux du Cap Lévi à la pointe de Saire	

## 2 Aspects opérationnels et connaissance

L'évaluation : les cartographies d'habitats – *Processus de production / validation*

Étapes	Sites exclusivement terrestres (Autorité admin. Région)	Autres sites (Autorité admin. Etat)
	Réalisation de la typologie des habitats du site par le CBN	
	Engagement du marché public par les maîtres d'ouvrage (DREAL, Région/SERN, collectivités)	
	Réalisation de la cartographie des habitats par le prestataire accompagné par le CBN Utilisation de KitCarto	
	Recette et validation administrative par la Région (SIGO)	Recette et validation administrative par la DREAL (SMCAP)
	Recette et validation scientifique par le CBN	
	Liquidation budgétaire par les maîtres d'ouvrage	
	Versement sur la BDD du CBN et mise en ligne par CBN et DREAL (CARMEN)	

## 2 Aspects opérationnels et connaissance

### L'évaluation : les cartographies d'habitats – *Processus de production / validation*



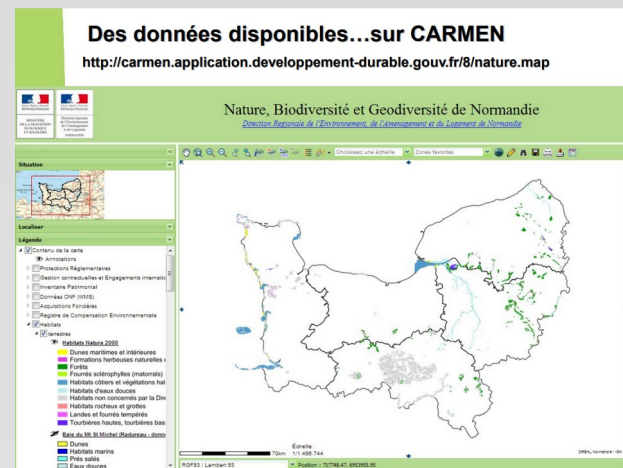
Cahier des charges de la cartographie des habitats naturels et des espèces végétales appliquée aux sites terrestres du réseau N2000 (FCBN et MNHN). 2006

Les recettes attendues comprennent :

- ✓ Des données spatiales
- ✓ Des données attributaires
- ✓ Des lots de données

Utilisation de Kitcarto en Normandie (DREAL, SMCAP, 2016) pour :

- ✓ Obtenir des données SIG « propres » et homogènes
- ✓ Réduire les délais de validation
- ✓ Diffuser les données (visualisation, téléchargement)
- ✓ Pérenniser l'utilisation de la donnée



## 2 Aspects opérationnels et connaissance

L'évaluation : les cartographies d'habitats – *Processus de production /validation*

KitCarto, c'est :

- ✓ Des formulaires de saisie
- ✓ Des contrôles de saisie
- ✓ Des référentiels préchargés (INPN, ...)
- ✓ Des calculs automatiques (surface, état de conservation, ...)
- ✓ Des exports facilités
- ✓ Des « générateurs » de cartes

Tout cela dans seulement 2 fichiers :

- ✓ Spatialite : la base de données (fichier cahab\_n2000.sqlite)
- ✓ QGIS : l'interface de saisie (fichier KitCartoHabitatsN2000\_V4.qgs)

+ un guide d'utilisation (DREAL)

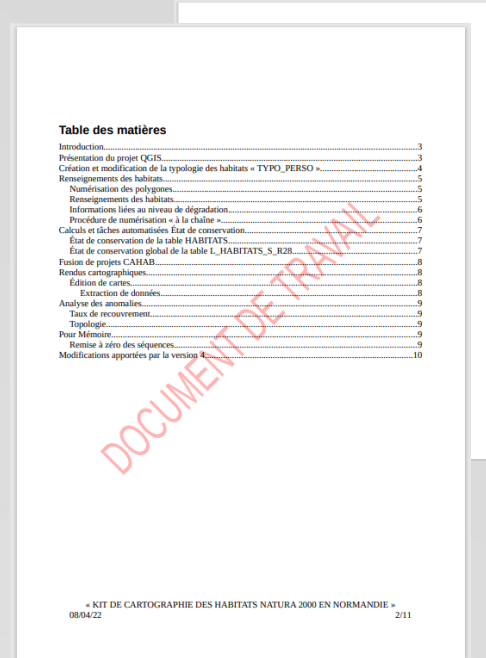


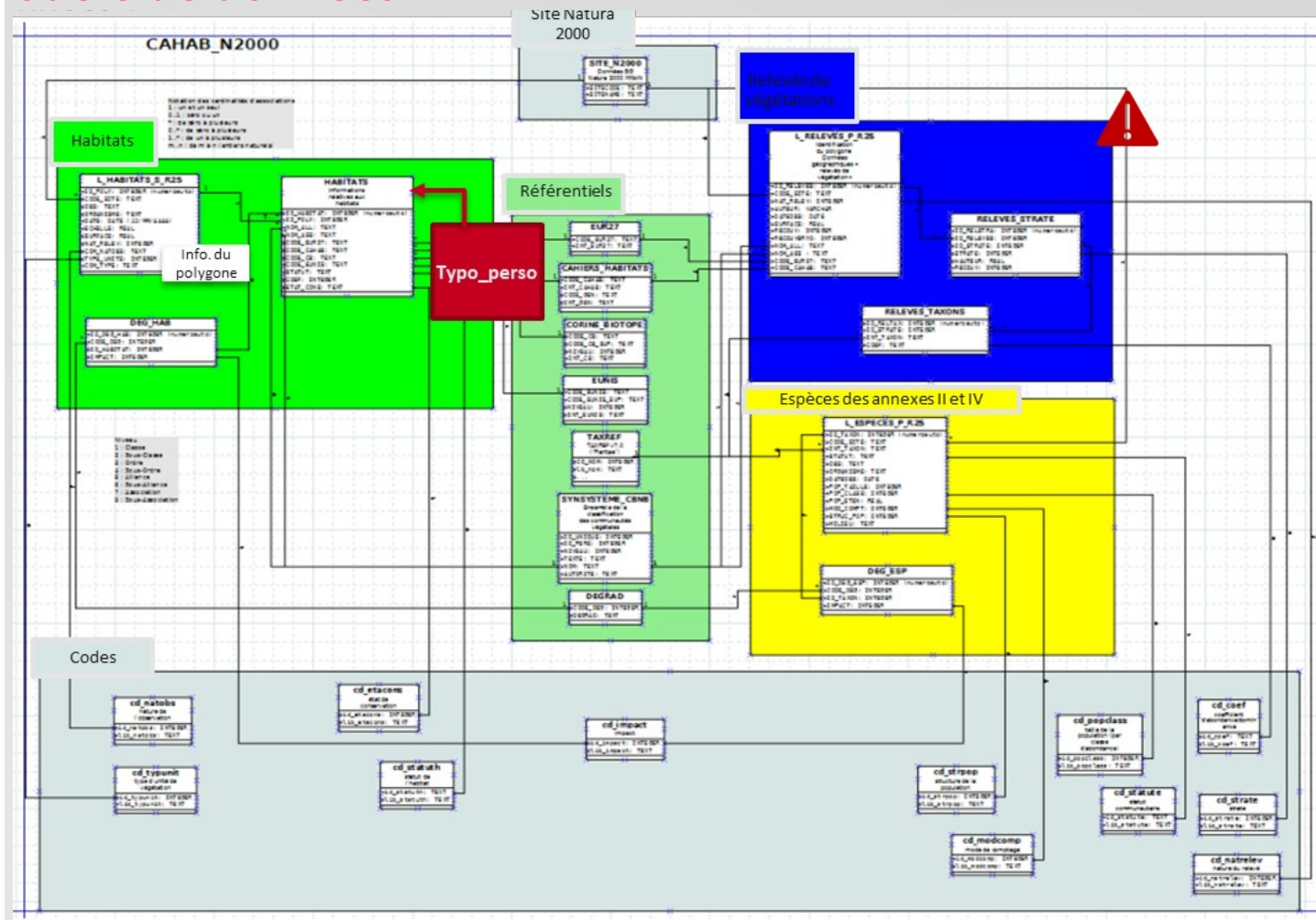
Table des matières

Introduction.....	3
Présentation du projet QGIS.....	3
Création et modification de la typologie des habitats « TYPO_PERSONO ».....	4
Renseignements des habitats.....	5
Numérisation des polygones.....	5
Renseignements des habitats.....	5
Informations liées au niveau de dégradation.....	6
Procédure de numérisation « à la chaîne ».....	6
Calculs et tâches automatisées État de conservation.....	7
État de conservation de la table HABITATS.....	7
État de conservation global de la table L_HABITATS_S_R28.....	7
Fusion de projets CAHAB.....	8
Revises cartographiques.....	8
Édition de cartes.....	8
Extraction de données.....	8
Analyse des anomalies.....	9
Taux de recouvrement.....	9
Topologie.....	9
Tour Mémoire.....	9
Remise à zéro des séquences.....	9
Modifications apportées par la version 4.....	10

« KIT DE CARTOGRAPHIE DES HABITATS NATURA 2000 EN NORMANDIE »  
08/04/22 2/11



# Modèle de données



Dans l'outil KitCarto :

- des relations entre les tables facilitent la gestion des correspondances entre les référentiels ;
- le principal référentiel est « HAB\_REF » (source MNHN) ;
- la typologie des habitats, préalablement fournie par le CBN, doit être renseignée dans l'outil par le cartographe à partir des différents référentiels,
- à partir de cette typologie, on peut renseigner les informations de chaque polygone,
- des calculs intégrés à l'outil facilitent ce travail (ex: interprétation de l'état de conservation).
- les relevés de végétation sont peu fait dans l'outil

## Aspects opérationnels et connaissance

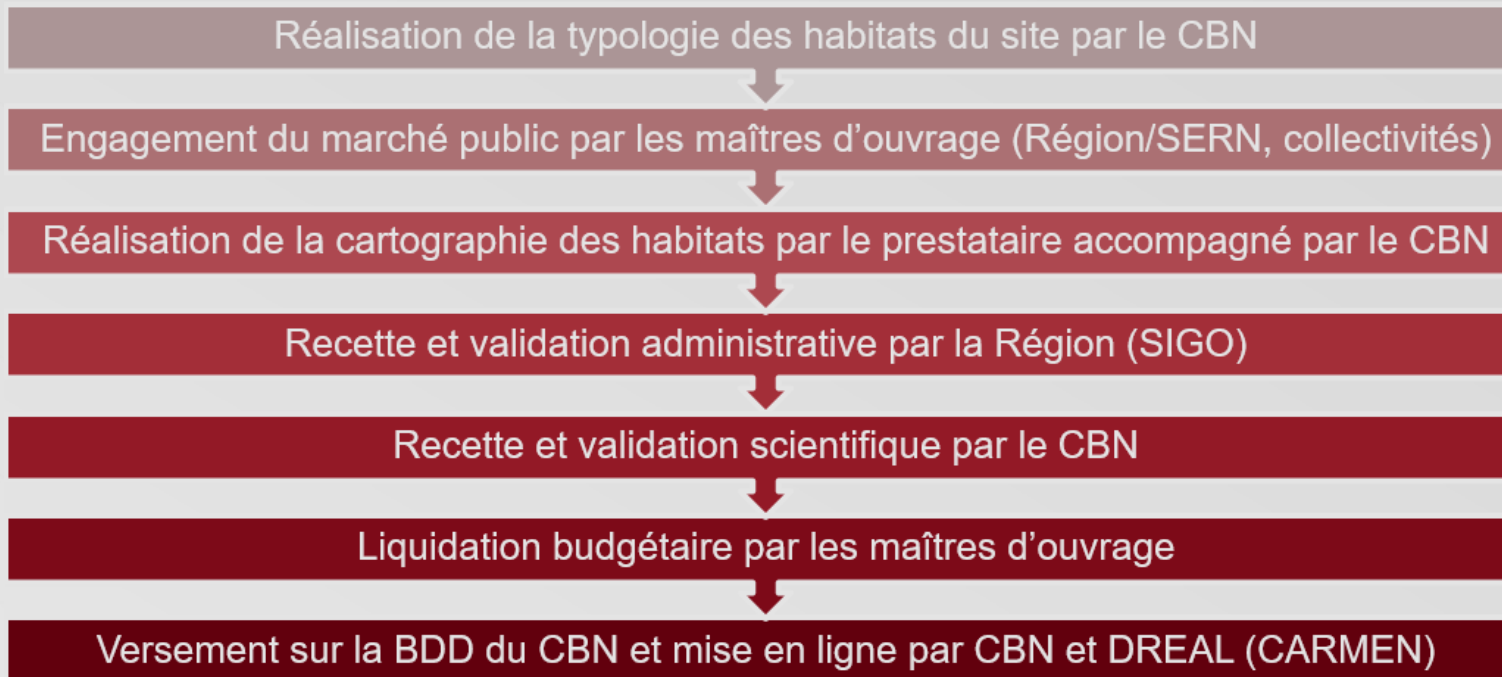
L'évaluation : les cartographies d'habitats – *Planification*

Cartographie en cours en 2023	Cartographie prévue en 2024	Carto prévue en 2025
Boucles de la Seine Amont, Coteaux d'Orival	Risle, <u>Guie</u> , Charentonne	
Vallée de l'Epte	Vallée de l'Eure	
Iles et Berges de la Seine dans l'Eure	Haute vallée de l'Orne et affluents	
Pays de Bray humide	Forêt d' <u>Eawy</u>	Le Haut Bassin de la Calonne
	Pays de Bray – Cuestas Nord et Sud	Ecouves
	Vallée du <u>Sarthon</u> et affluents	

## Aspects opérationnels et connaissance

L'évaluation : les cartographies d'habitats – *Processus de production / validation*

Etapes:



# Aspects opérationnels et connaissance

## L'évaluation : les cartographies d'habitats – *Processus de production / validation*



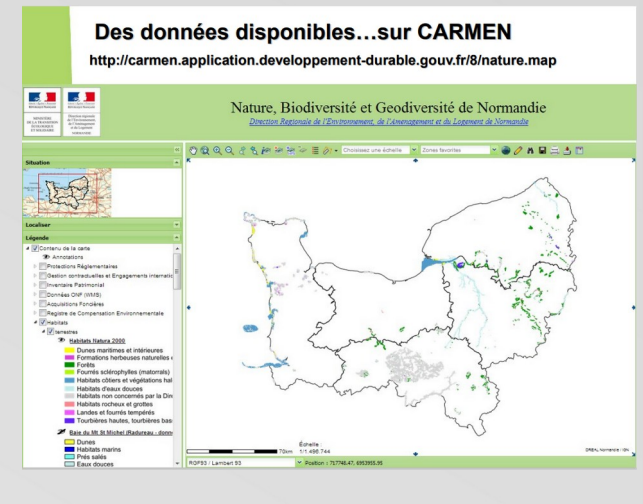
Cahier des charges de la cartographie des habitats naturels et des espèces végétales appliquée aux sites terrestres du réseau N2000 (FCBN et MNHN). 2006

Les recettes attendues comprennent :

- ✓ Des données spatiales
- ✓ Des données attributaires
- ✓ Des lots de données

Utilisation de Kitcarto en Normandie (DREAL, SMCAP, 2016) pour :

- ✓ Obtenir des données SIG « propres » et homogènes
- ✓ Réduire les délais de validation
- ✓ Diffuser les données (visualisation, téléchargement)
- ✓ Pérenniser l'utilisation de la donnée



# Aspects opérationnels et connaissance

## L'évaluation : les cartographies d'habitats – *Processus de production / validation*

Kit Carto, c'est:

- ✓ Des formulaires de saisie
- ✓ Des contrôles de saisie
- ✓ Des référentiels préchargés (INPN, ...)
- ✓ Des calculs automatiques (surface, état de conservation, ... )
- ✓ Des exports facilités
- ✓ Des « générateurs » de cartes

Tout cela dans seulement 2 fichiers:

- ✓ Spatialite : la base de données (fichier cahab\_n2000.sqlite)
- ✓ QGIS : l'interface de saisie (fichier KitCartoHabitatsN2000\_V4.qgs)

+ un guide d'utilisation (DREAL)

### Table des matières

Introduction.....	3
Présentation du projet QGIS.....	3
Création et modification de la typologie des habitats « TYPO_PERSONA ».....	4
Renseignements des habitats.....	5
Numérisation des polygones.....	5
Renseignements des habitats.....	5
Informations liées au niveau de dégradation.....	6
Procédure de numérisation « à la chaîne ».....	6
Calculs et tâches automatisées État de conservation.....	7
État de conservation de la table HABITATS.....	7
État de conservation global de la table L_HABITATS_S_R28.....	7
Fusion de projets CAHAB.....	8
Relevés cartographiques.....	8
Édition de cartes.....	8
Extraction de données.....	8
Analyse des anomalies.....	9
Taux de recouvrement.....	9
Topologie.....	9
Four Mémoire.....	9
Remise à zéro des séquences.....	9
Modifications apportées par la version 4.....	10

« KIT DE CARTOGRAPHIE DES HABITATS NATURA 2000 EN NORMANDIE »  
08/04/22 2/11



## c. L'évaluation : les cartographies d'habitats

*Présentation du partenariat par le Conservatoire botanique national*

**Marie GORET**

Chargée d'études flore et habitats  
CBN de Brest – Antenne de Caen

# Conclusion de la journée

## **Emmanuelle MARTIN**

Cheffe du service Environnement et Ressources Naturelles  
Région Normandie

## **Olga LEFEVRE PESTEL**

Cheffe du service Ressources Naturelles  
DREAL Normandie



**Merci de votre attention !**